

**Analyse des liens
entre normes
sociales et
violences entre
partenaires intimes
au sein de couples
migrants en
Europe: *une revue
critique de la
littérature***

Table des matières

INTRODUCTION.....	3
I- CADRE THÉORIQUE.....	6
1- <i>L'intersectionnalité.....</i>	6
2- <i>Violences entre partenaires intimes (VPI).....</i>	8
3- <i>Normes sociales et VPI.....</i>	12
4- <i>Mouvements transnationaux et VPI.....</i>	15
II- MÉTHODOLOGIE.....	18
1- <i>Critère d'éligibilité des articles.....</i>	19
2- <i>Sources d'informations.....</i>	20
3- <i>Stratégie de recherche.....</i>	21
4- <i>Processus de sélection.....</i>	23
5- <i>Processus d'extraction des données.....</i>	24
III- RÉSULTATS.....	25
1- <i>Caractéristiques des articles sélectionnés.....</i>	25
2- <i>Synthèse des résultats.....</i>	32
IV- DISCUSSION.....	35
LIMITES.....	41
PERSPECTIVES.....	42
BIBLIOGRAPHIE.....	45

Introduction

Depuis les années 1970 les violences entre partenaires intimes (VPI) sont un sujet qui intéresse autant les politiques publiques que les chercheur·euses en sciences psycho-sociales. « Le privé est politique », célèbre slogan de la deuxième vague féministe propose de repenser les relations hétérosexuelles au sein de ce que les féministes de l'époque analysent comme une matrice patriarcale fondée sur des rapports de pouvoirs fondamentalement inégalitaires. Elles souhaitent abolir la notion selon laquelle ce qui se passe à la maison sont des affaires privées détachées des influences sociétales (Thiara et al., 2011). Certaines des grandes figures militantes et académiques de la deuxième vague du féminisme, Simone de Beauvoir, Monique Wittig ou Christine Delphy, proposent de penser la matérialité du genre, elles réfutent l'essentialisation des identités pour permettre une analyse en termes de rôles sociaux comme on analyse les classes sociales dans les théories marxistes. Wittig ira jusqu'à parler de contrat hétérosexuel pour combattre les notions reproductivistes du rôle des femmes dans un système capitaliste.

Leur héritage a permis à une génération de chercheur·euses et de responsables institutionnels de penser les violences de genre non pas comme un problème inter-individuel mais en termes de rapports de pouvoirs complexes, entrelacés entre identité, collectivité, culture et éducation. Pourtant Delage, Lieber et Chetcuti (2019) notent que :

Avec l'institutionnalisations et le développement de politiques publiques dans les années 1990 et 2000, la perspective féministe s'est vue contestée de plusieurs façons. De nouveaux acteurs institutionnels se sont investis dans le traitement des violences depuis d'autres univers de référence, en particulier les mondes médicaux, juridiques et du travail social. Leur implication s'est accompagnée d'un réexamen permanent de la perspective féministe initiale et d'une potentielle dépolitisation de la question (p.9)

Nous comprenons que l'institutionnalisation s'est construite jusqu'à présent que par la globalisation d'un problème social dont la reconnaissance politique provoque une

dénaturalisation conceptuelle des analyses militantes des années 1980. Certaines auteur·rices analysent que la prise de mesures politiques contre les violences de genre a contribué à effacer les analyses féministes/militantes du problème et ont participé à créer « un sujet femme au détriment des différences entre femmes en fonction de leur classe, de leur trajectoire migratoire ou encore de leur orientation sexuelle » (Riley, 1988 as cited in Delage, Lieber & Chetcuti-Osorovitz, 2019, p.13). Les études intersectionnelles portées par la troisième vague féministe ont permis de mettre en évidence que nos recherches ou textes internationaux ne servaient pas toutes les femmes de la même manière et échouaient en particulier à prendre en compte l'expérience des femmes migrantes des pays du sud vers le nord ou des femmes racisées (Delage, Lieber & Chetcuti-Osorovitz, 2019). Comme le rappelle Freedman, Sahraoui et Tastsoglou (2022) dans leur ouvrage *Gender-Based Violence in Migration*, peu de recherches explorent les structures qui balisent les conditions spécifiques dans lesquelles les femmes migrantes subissent des violences perpétrées par leurs partenaires. Certaines organisations nationales comme le Département de Développement International du Royaume Uni reconnaissent le manque de précision dans la recherche des liens établis entre normes/croyances et leur implication dans les VPI (Alexander-Scott, Bell, Holden, 2016). Le manque d'intersectionnalité dans les études portant sur les VPI, ajoutée au manque de considération de l'influence des normes dans les VPI, limite la mise en place de politiques publiques européennes capables de prendre en compte à la fois les violences de genre, les mouvements trans-nationaux au sein des cadres légaux internationaux et nationaux.

Notre étude fait partie d'un projet de recherche plus large qui s'attache à identifier les facteurs sociétaux, qui concernent les femmes migrantes en Europe et les femmes autochtones victimes de VPI, permettant une meilleure compréhension de l'influence des normes sociales sur les déterminants psychologiques liés aux violences entre partenaires. **Afin d'approfondir nos analyses nous nous sommes spécifiquement demandé dans le cadre de cette revue de la littérature, de quelle manière la situation des femmes migrantes est prise en compte dans les études entreprenant une analyse simultanée de la part de responsabilité des facteurs macro-sociaux ainsi que des conditions individuelles liés à l'apparition des violences entre partenaires intimes en Europe.**

La délimitation des objectifs d'une telle recherche est complexe parce que la mesure des normes sociales n'existe pas en soi, les facteurs macro-sociaux ne sont pas un objet fixe ou un phénomène que l'on peut étudier en dehors d'eux-mêmes. Afin d'éclaircir notre sujet, plusieurs

choses se sont avérées fondamentales dans la construction de notre étude. La première a été de resituer le cadre théorique que nous allons utiliser. Nous avons choisis de rappeler les définitions des VPI proposées par le cadre légal international et non pas les VPI telles que définies parfois de manière plus nuancée en psychologie et sociologie. La raison principale étant de saisir la manière dont un cadre juridique, contractuel ou législatif est à la fois instrument et résultat de la normativité d'un phénomène social. Nous expliquons dans une deuxième partie une conceptualisation simple des normes sociales lorsqu'elles sont analysées de manière genrée. Nous précisons enfin dans une dernière partie ce que nous entendons par mouvement trans-nationaux et ce que cela peut signifier en Europe. L'ensemble de ces définitions sont elles-mêmes construites afin de saisir l'utilisation de la notion d'intersectionnalité comme paradigme épistémologique, méthodologique et critique. Notre question de recherche suppose donc deux niveaux d'analyse. (1) Les liens entre facteurs macro-sociaux et facteurs individuels impliqués dans l'apparition des VPI. (2) L'existence (ou l'absence) de la multiplicité des identités des femmes victimes de VPI présentes sur le sol Européen, dans ces études à large échelle dont la valeur statistique sert les acteur·rices responsables des politiques publiques Européennes sur les violences de genre.

Dans la littérature scientifique il reste difficile de mesurer le lien entre l'efficacité des politiques publiques contre les VPI et les changements d'attitudes espérés par l'implantation desdites politiques. Les VPI sont une problématique multi-factorielle et nous manquons d'analyses *evidence-based* des liens entre l'évolution des normes sociétales ou sociales et la réduction des VPI. D'autant plus lorsqu'à ce dialogue nous associons des données démographiques et socio-économiques spécifiques. Afin de mieux saisir la manière dont les prises de positions nationales et internationales en Europe dans la lutte contre les VPI incluent les situations des femmes migrantes, nous recensons dans la partie *Résultats* les facteurs de risques jouant un rôle dans la probabilité d'apparition des VPI dans un premier temps et dans un second temps nous identifions dans les études incluses les liens explicites identifiés entre normes sociales/contexte national et VPI. Les comparaisons inter-étatiques sur les attitudes des populations ou le positionnement gouvernemental de différents pays européens nous ont aidé à concevoir la manière dont les données récoltées pouvaient servir une meilleure compréhension des vulnérabilités des femmes migrantes même lorsque leurs situations n'étaient pas suffisamment explicitées dans les études concernées. Cette récolte nous permet de répondre au premier niveau d'analyse de notre problématique. Prenant comme point de départ ces premiers résultats nous avons été en mesure de procéder à une analyse critique, fidèle à l'approche intersectionnelle,

qui porte finalement moins sur les résultats des études en tant que tels et plus sur le cadre politique et académique dans lequel ils ont été obtenus.

Lors de notre *Discussion* nous abordons plus spécifiquement les problèmes critiques sous-jacent au deuxième niveau d'analyse de notre question de recherche qui est de savoir dans un premier temps (1) comment les VPI à l'encontre des femmes migrantes sont mesurées au sein des études psycho-sociales d'envergure nationale ou internationale dans le contexte européen, et dans un second temps (2) quelles analyses pouvons-nous tirer de cette revue de littérature afin de saisir à l'avenir plus précisément les liens entre VPI dont souffrent les femmes migrantes et l'évolution des normes sociales soutenues par les politiques européennes.

Par l'appréciation des travaux publiés sur les VPI en Europe ces dix dernières années faisant mention des situations des femmes migrantes, nous faisons la démonstration du manque de congruence qui existe entre les guidelines internationales¹ concernant les recommandations de prise en compte des femmes vulnérables dans les pays du Nord et leurs mises en application dans les recherches menées à l'échelle des populations de l'Union Européenne, elles même servant la mise en place des politiques publiques sur les violences de genre.

I- Cadre théorique

1- L'intersectionnalité

L'intersectionnalité est un paradigme d'analyse théorique, épistémologique et géo-politique, un projet de compréhension des phénomènes internationaux qui suppose une constante évolution des états identitaires et subjectifs des individus face au contexte dans lequel ils se trouvent. Patricia Hill Collins (1990) propose de penser l'intersectionnalité selon 3 axes de domination que sont « la race, le genre et la classe » (Freedman et al., 2022).

¹ A titre d'illustration : promouvoir la participation des communautés concernées dans la mise en place des politiques de santé publique et des programmes de prévention, améliorer la coordination intersectorielle entre gouvernement, centre de prévention et ONG luttant contre les violences faites aux femmes, développer des approches multi-sectorielles de prises en charge des victimes (socioéconomique, éducative, psychologique), promouvoir les recherches evidence-based sur bases d'échantillon divisés en catégories et caractéristiques ethniques plus précises (WHO, 2014) et améliorer la sensibilisation aux violences de genre au sein des communautés migrantes par la formation d'agents plurilingues et la création de lieux de rencontres (BFEG, 2020).

Les féministes afro-américaines, bell hooks, Kimberley Crenshaw, Patricia Hill-Collins, à l'origine de la conceptualisation de l'intersectionnalité supposent le mouvement constant de statut et l'expérience multiple ou simultanée des systèmes d'oppressions (racisme, sexisme, classisme).

Le black-feminism se développe dans les années 1970 et constitue un courant de pensée politique qui, au sein du féminisme, a eu la volonté de définir la domination de genre sans jamais l'isoler des autres rapports de pouvoir, comme le racisme ou le rapport de classe, avec la volonté de représenter le point de vue de toutes les dominées (Carles, 2018, p.327)

Pour la recherche, l'idée doit être incarnée au cœur de designs d'analyse extrêmement précis, d'une épistémologie inclusive ainsi que le rapportage d'un savoir dit « situé ». Autrement dit, s'intéresser à l'expérience réelle des individus en fonction du contexte intime et géo-politique dans lequel iels se trouvent, et ceci libéré d'un besoin universaliste globalisant qui se trouve être récurrent dans l'organisation institutionnel de la lutte contre les VPI (Delage, Lieber & Chetcuti-Osorovitz, 2019).

Politiquement la notion d'intersectionnalité reçoit une visibilité internationale lors de la Conférence Mondiale pour les Femmes, tenue à Pékin en 1995 (Conseil de l'Europe, consulté le 02/05/2023). Le rapport de la conférence mentionne que : « l'âge, le handicap, le statut économique et social, l'ethnicité et la race peuvent créer des obstacles particuliers pour les femmes »². Les guidelines alors établies à l'époque de la conférence mettent en évidence que l'absence d'utilisation d'une perspective intersectionnelle dans la recherche fait courir le risque aux chercheur·euses d'étudier des phénomènes sociaux en les essentialisant à des minorités spécifiques ou en invisibilisant leur problématique au cœur même de l'étude d'une population minorisée. Par exemple, étudier les VPI en Europe (population « minoritaire » = femmes) sans prise en compte de la multiplicité des parcours de femmes (population minoritaire dans la population minoritaire = femmes migrantes).

² Retrieved from <https://www.coe.int/fr/web/gender-matters/intersectionality-and-multiple-discrimination>
Conseil de l'Europe – consulté le 2 mai 2023.

Dans la présente étude nous utilisons le concept d'intersectionnalité pour analyser l'état de la recherche Européenne sur les VPI et l'intégration faite de la compréhension des structures ainsi que des pratiques légale et politique propres au contexte de récolte des données. En effet, nous pensons que l'intersectionnalité ne doit pas se cantonner à une perspective théorique, le concept est aussi un projet politique qui « invite les chercheurs à élargir leurs horizons » (Freedman et al., 2022, p.13) en prenant en compte les conditions de vie silencieuses de celles et ceux qui se situent à de multiples niveaux de la « matrice de domination » telle que l'a définie Patricia Hill Collins (1990 as cited in Freedman et al., 2022).

Le postulat théorique de l'intersectionnalité propose également de penser la flexibilité intellectuelle des chercheur·euses qui y font appel, ce qui justifie l'intégration à nos analyses d'études que nous qualifions de psycho-sociales bien qu'elles ne soient pas toujours explicitement désignées comme telles par leurs auteurices. Ce choix méthodologique nous permet d'insister sur l'impossibilité d'établir une catégorisation claire entre facteurs psychologiques, facteurs sociaux et facteurs politiques en jeu dans les dynamiques de violences entre partenaires. L'interdisciplinarité et l'hétérogénéité des références théoriques utilisées dans les différentes études reprises dans cette revue ont rendu l'analyse comparative des résultats complexe. Néanmoins, nous estimons que l'appréciation interdisciplinaire de notre étude est nécessaire à une meilleure compréhension de la visibilité des femmes migrantes victimes de VPI dans les recherches Européennes à de multiples niveaux : individuel, social, juridique, politique, national et international.

Comme l'intersectionnalité suppose un projet politique, son utilisation entraîne fondamentalement un regard critique sur les données analysées, la présente recherche part donc d'un positionnement critique dont l'objectif est aussi de participer humblement à un « changement social » (Carbado et al., 2013 as cited in Freedman et al., 2022) et scientifique.

2- Violences entre partenaires intimes (VPI)

Les violences entre partenaires intimes n'ont pas toujours été reconnues comme une atteinte aux droits humains, étant considérées comme des violences privées, non perpétrées par un État ou une autorité nationale, elles n'étaient par défaut pas considérées comme une violation d'un droit humain inaliénable (Freedman, 2021). Aujourd'hui en

grande partie grâce aux mouvements féministes des première et deuxième vagues, les VPI sont internationalement reconnue comme une atteinte au droit fondamental.

Les VPI sont définies internationalement dans le prolongement de la définition des violences de genre ou violence à l'égard des femmes proposée par les Nations Unies lors de la Déclaration de l'Élimination des Violences envers les Femmes (1993) qui atteste que :

Les termes "violence à l'égard des femmes" désignent tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée (ONU, 1993, p.3)³

La World Health Organization (WHO) en 2013 définit les violences entre partenaires intimes comme la forme de violence à l'égard des femmes la plus commune et propose de les inclure dans les violences physiques et sexuelles faites à l'égard des femmes et perpétrées par un partenaire :

Expérience auto-rapportée d'un ou plusieurs actes de violence physique et/ou sexuelle par un partenaire actuel ou ex-partenaire depuis l'âge de 15 ans.

(1) Les violences physiques sont définies comme : recevoir une gifle ou un projectile pouvant entraîner des blessures, être poussée ou bousculée, être frappée avec un poing ou un objet pouvant entraîner des blessures, recevoir des coups de pieds, être traînée ou tabassée, être étouffée ou brûlée avec intention, et/ou être menacée avec, ou même, posséder une arme à feu, un couteau ou d'autres armes pouvant être utilisés sur la personne victime.

³ « La déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence faites aux femmes a été adoptée en 1993 et en 1994 la commission des nations unies a désigné un rapporteur spécial dont le rôle est de veiller à la prise de dispositions particulières des institutions gouvernementales, régionales et internationales sur ces questions » (Freedman, 2021, p.1) – ma traduction.

(2) Les violences sexuelles sont définies comme : être physiquement forcée de procéder à des actes sexuels alors que la victime ne le souhaitait pas, avoir des rapports sexuels parce que la personne victime a peur des répercussions en cas de refus, et/ou être forcée de procéder à des actes sexuels que la personne victime trouvent humiliants ou dégradants (p.6 – ma traduction)⁴

Malgré une entrée en vigueur en 2014, en 2011 le deuxième paragraphe de l'article 3 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la Prévention et la Lutte contre la Violence à l'égard des Femmes et la Violence Domestique (Convention d'Istanbul) définit les violences conjugales comme :

Tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime (Conseil de l'Europe, 2011, p.3).

Ces différentes définitions internationales servent de balises aux personnes entreprenant des travaux sur les questions des violences entre partenaires intimes, qu'ils soient des projets de recherches ou d'interventions. Elles sont des définitions internationales qui servent également pour définir le cadre juridique entourant les VPI au niveau national. En Belgique spécifiquement, l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes propose une définition des violences entre partenaire comme étant :

⁴ · Physical violence is defined as: being slapped or having something thrown at you that could hurt you, being pushed or shoved, being hit with a fist or something else that could hurt, being kicked, dragged or beaten up, being choked or burnt on purpose, and/or being threatened with, or actually, having a gun, knife or other weapon used on you.

· Sexual violence is defined as: being physically forced to have sexual intercourse when you did not want to, having sexual intercourse because you were afraid of what your partner might do, and/or being forced to do something sexual that you found humiliating or degrading (p.6)

Caractérisées par un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes, de l'un des partenaires ou ex-partenaires, qui visent à contrôler et dominer l'autre. Elles comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économique, répétées ou amenées à se répéter portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socioprofessionnelle⁵

La définition des violences conjugales reprise ici sert un cadre légal strict (loi du 24 novembre 1997, article 410 du code pénal, article 46 du Codes d'instruction criminelle, article 458bis du code pénal⁶) et évolutif (COL 4/2006, COL 15/2020, COL 18/2012⁷). Il en va de même pour les violences sexuelles⁸ (article 375, 377, 372, 371/1, 385 et 383 du code pénal). Notons par ailleurs que le sexisme est également défini légalement depuis la loi du 22 mai 2014 (modifiant celle du 10 mai 2007).

Ces différentes définitions prouvent les avancées claires en matière de luttes contre les violences de genre, en particulier les VPI, et surtout la manière dont les institutions nationales se sont saisies de la problématique pour en proposer une définition commune, selon un cadre normatif international permettant de protéger les victimes (Freedman, 2021 in Devaney et al., 2021).

Il est fondamental pour notre étude d'avoir conscience de ce cadre international et de saisir en quoi la politisation des violences entre partenaires a participé à visibiliser un problème autrefois cantonné aux études féministes⁹ (Pache, 2019). Mais certain·es auteur·ices analysent que l'internationalisation, prenant comme boussole le prisme des droits humains tels que définis par les Nations Unies, a également participé à faire du problème des VPI un sujet qui concernait « la femme » et non **les femmes**, dans leur multiplicité ethnique, socio-économique, et culturelle (Riley, 1988 in Delage, Lieber & Cetcuti-Osorovitz, 2019). A titre d'illustration, en 2004, Lisa Hajjar publie une étude proposant de se détacher d'une vision critique du

⁵ https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/violence/violence_entre_partenaires

⁶ <https://www.besafe.be/fr/themes-de-securite/violence/violences-basee-sur-le-genre>

⁷ <https://www.om-mp.be/fr/savoir-plus/circulaires>

⁸ <https://www.sosviol.be/les-violences-sexuelles/la-loi/>

⁹ Lenore Walker aux états-unis publie en 1979 son célèbre ouvrage « The Battered Women » qui officialise l'expertise des psychologues dites féministes de l'époque en matière de VPI (Pache, 2019).

traditionalisme culturel pour expliquer les VPI. Son analyse suggère que la généralisation de la lutte contre les VPI portée par des institutions internationales occidentales a effacé les caractéristiques contextuelles propres aux cultures musulmanes en Europe et Amérique du Nord. Plus généralement, elle permet de mettre en évidence la manière dont la lutte contre les VPI devrait être comprise comme faisant partie d'un ensemble plus large d'inégalités intersectionnelles des femmes migrantes face aux contextes politiques de certains pays occidentaux (Freedman, 2021 in Devaney et al., 2021)

Saisissant ces multiples aspects liés à la définition des VPI, nous avons souhaité mieux comprendre les liens entre normes sociales et VPI en tant que phénomène dynamique pouvant évoluer simultanément, en particulier si l'on considère les mouvements transnationaux des populations.

3- Normes sociales et VPI

L'héritage des droits humains (UDHR, 1948)¹⁰ comme texte universaliste pré-suppose une liberté individuelle privée face aux contraintes imposées par l'état. Les droits de l'homme sont à la fois un texte de loi et une idéologie qui par principe se refusent à s'imposer dans les affaires de famille tout en ignorant le rôle joué par un tel cadre normatif dans la permissivité des violences entre partenaires (Freedman, 2021). Ainsi comme l'explique Jane Freedman, la protection de l'entité familiale comme sphère privée d'épanouissement personnel suppose de manière intrinsèque l'ignorance des violences perpétrées au sein de ladite famille (Freedman, 2021). Nous nous rallions à l'analyse selon laquelle dans une société régie par des rapports de pouvoirs inégaux entre les genres, l'absence de considération de la sphère privée au sein d'un cadre législatif international a des conséquences délétères pour les femmes (Sullivan, 1995 in Freedman, 2021).

En Europe, la convention d'Istanbul est un des premiers textes internationaux reconnaissant officiellement les liens entre violences faites aux femmes et inégalité de genre, le texte définit les violences de genre comme un phénomène qui découle naturellement des relations de pouvoirs inégalitaires entre les genres (Freedman, 2021). Cela suppose la reconnaissance d'un besoin interventionniste holistique qui nécessite un angle de vue de lutte contre les violences

¹⁰ <https://www.ohchr.org/en/what-are-human-rights>

politiquement engagé à plusieurs niveaux sociaux et plus seulement cantonné à la sphère privée ou au cas individuel. La Convention d'Istanbul est aussi un texte contraignant pour les états qui l'ont ratifiée, elle ne supprime pas le droit national mais elle oblige ses adhérents à la mise en place d'actions pratiques en faveur de la réduction des violences de genre. Le texte sous-entend un travail sur les normes sociales et donc un travail sur les rôles de genre pour lutter contre les violences faites aux femmes

En principe, les textes internationaux normatifs sont une réelle avancée dans la lutte contre les violences de genre car ils supposent la création d'un discours commun sur les violences faites aux femmes. Les critiques de ce cadre normatif de lutte contre les violences de genre portent sur sa dimension universaliste. Les textes de lois et recommandations établies sur le sujet ces dernières années sont presque exclusivement basés sur des normes sociales correspondant aux pays du « Nord » rendant par défaut leur application inadéquate auprès d'individus provenant de cultures dites du « Sud » (Freedman, 2021). La critique est fondée sur le concept de l'intersectionnalité et se rapporte aux éléments théoriques développés par le black-feminism. L'intersectionnalité n'est pas qu'un nouveau projet méthodologique, c'est aussi des questions sociologiques qui doivent être posées avant de vouloir apporter des réponses globales. Une démarche intersectionnelle suppose de se demander ce que la simple mention des catégories sociales implique et en quoi les inégalités de pouvoir des individus vont diminuer la portée des avancées législatives.

Il est établi depuis une dizaine d'année que les VPI ne peuvent être étudiées selon un angle de vue individuel et situationnel puisqu'elles sont inscrites dans une structure sociale initiatrice, pour ne pas dire permissive, des comportements violents. Les commissions internationales ont depuis longtemps reconnues « l'importance des attitudes, des normes et des croyances qui justifient la violence et les inégalités de genre » (Alexander-Scott, Bell, Holden, 2016, p.4). Nous avons souhaité analyser l'état de la connaissance sur les liens entre normes sociales et VPI afin d'assurer une vision politisée de notre étude (Freedman et al., 2022).

La norme est objet complexe parce qu'elle suppose l'analyse d'un phénomène dynamique interagissant constamment avec l'individu et les actes qu'il ou elle pose. Comme le modèle écologique que Bronfenbrenner propose (1977, 1979 as cited in Resko, 2007), l'individu est influencé par la norme autant qu'il la nourrit. Cependant on observe un manque de consensus sur les outils métriques à utiliser afin de mesurer l'influence des normes sociales dans les VPI.

Elles sont expliquées, observées mais il est difficile d'atteindre des niveaux de mesure satisfaisants, rendant la mise en place d'interventions efficaces fastidieuse (Alexander-Scott, Bell, Holden, 2016).

Nous ne souhaitons pas dans la présente étude diviser les définitions de normes de genre et normes sociales. Les normes de genre étant profondément ancrée dans l'apprentissage social et les normes sociales étant fondamentalement dictées par les rôles de genre. Nous pourrions comprendre les normes de genre comme l'ensemble des attitudes, comportements et rôles appartenant à un cadre binaire, et hétérosexuel de la socialisation. Les normes sociales sont définies plus largement comme :

Des croyances partagées sur les comportements appropriés, typiques et valorisés dans un groupe de référence donné. Les normes sociales peuvent être définies comme des règles comportementales que les individus formant le groupe respectent parce qu'ils et elles y croient (Alexander-Scott, Bell, Holden, 2016).

Les normes sociales englobent les normes de genre comme un système de référence socioculturel, du couple, de la famille et de la nation. Le mouvement entre les normes de genre et les normes sociales permet la création d'une identité, classiquement considérée comme masculine ou féminine. Chaque forme de violence de genre ou violence envers les femmes, est soutenue par des normes de genre qui supposent l'inégalité des rapports de pouvoir entre les hommes et les femmes (Alexander-Scott, Bell, Holden, 2016). La tradition théorique féministe depuis les origines marxistes de la première vague suppose l'étude des individus selon les rapports de pouvoir qui organisent les relations sociales (Lauretis, 2007). Aujourd'hui cette analyse macro-sociale des rapports de genre est communément admise puisqu'elle a été intégrée à la convention d'Istanbul et est régulièrement référencée dans des brochures spécialisées traitant des VPI qui ne se revendiquent pas nécessairement féministes. A titre d'exemple, la brochure du bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes Suisse mentionne qu'un des facteur de risque des VPI est « l'absence d'égalité entre les femmes et les hommes dans les différents domaines de la société et la tolérance de la violence sont liées à l'émergence de la violence domestique » (BFEG, 2020, p.8). Dans les cas des VPI, les normes sociales qui supposent le contrôle des hommes sur le corps des femmes sont des justifications

aux violences physiques et sexuelles qui sont vues comme non seulement naturelles mais également socialement légitimes (Alexander-Scott, Bell, Holden, 2016 ; Montalto, 2016).

Nous comprenons donc la « pratique du genre » (Freedman, et al. 2022, p.5) comme un construit social qui devient identitaire et naturalisé par les individus qui l'adoptent. Lorsque l'on décide d'étudier la prévalence ou la prise en compte de la structure sociale dans l'apparition des VPI le piège est d'apposer à nos analyses une vision naturelle et universelle explicative des données récoltées. Le cadre épistémologique intersectionnel de la présente étude nous permet d'effectuer cette revue de manière critique et soucieux de bien saisir la manière dont les connaissances au sujet des VPI sont produites et si réellement elles incluent les situations multiples des femmes présentes en Europe.

4- Mouvements transnationaux et VPI

Notons tout d'abord que selon l'Organisation Mondiale de la Santé, bien que les VPI soient un phénomène commun à l'ensemble des catégories sociales (Montalto, 2016), les femmes migrantes et les minorités ethniques sont plus vulnérables et nécessitent donc une attention particulière (Vives-Cases et al., 2014). Même dans un pays précurseur en matière de droits des femmes comme la Belgique, qui reconnaît dès les années 1980 l'importance de la lutte contre les violences faites aux femmes en raison de leur genre (Carles, 2018), les femmes migrantes n'ont pas toujours été prises en compte au cœur de ces politiques.

On retrouve dans la recherche sur les familles migrantes deux angles d'analyses des VPI. Certain.es chercheur.euses expliquent les VPI par des facteurs culturels propres aux confrontations entre cultures traditionnelles et patriarcales des personnes migrantes et les cultures basées sur les libertés individuelles propres aux pays occidentaux (Orsini, 2021, in Merla, Sarolea & Shoumaker, 2021). D'autres trouvent que la cause des VPI au sein des couples migrants est inhérente à la culture des femmes migrantes victimes qui par traditionalisme sont plus promptes à accepter la violence et donc à moins la dénoncer lorsqu'elles se trouvent dans un pays du Nord (Orsini, 2021 in Merla, Sarolea & Shoumaker, 2021).

Remarquons que les deux points de vue ont reçu leur lot de critiques et remises en question, notamment par leur propension à généraliser des résultats qui n'étaient pas suffisamment

contextualisés ou trop pauvres dans les analyses psycho-sociales des familles participantes ainsi que lacunaires dans les analyses des influences transnationales sociales et politiques sur l'apparition des violences (Orsini, 2021 in Merla, Sarolea & Shoumaker, 2021).

Le danger d'un sujet de recherche s'intéressant au lien entre normes sociales et VPI au sein des couples migrants, serait d'essentialiser, à leur culture d'origine, les violences entre partenaires subies par les femmes migrantes dans leur pays d'accueil. Plusieurs recherches ont permis de prévenir cet écueil en démontrant notamment que la proportion de VPI au sein des couples issus de l'immigration dans les pays occidentaux pourrait être expliquée en partie par les politiques d'intégration ineffectives dans les pays d'accueil (Cottrell et al., 2009 as cited in Freedman et al., 2022). Orsini (2021 in Merla, Sarolea, Shoumaker, 2021) analyse que le système légal entourant l'immigration en Belgique (regroupement familial, dépendance administrative, accès difficile à l'emploi) rend les potentielles victimes d'autant plus vulnérables aux violences conjugales (Orsini, 2021 in Merla, Sarolea & Shoumaker, 2021). A un niveau plus sociétal que législatif, des chercheuses comme Christine Delphy ou Christelle Hamel (Carles, 2018) ont montré comment les stéréotypes sur les populations migrantes permettent de valoriser les comportements des hommes blancs face à des cultures migrantes vues comme traditionnalistes, ou encore que la « culture transmise aux jeunes femmes d'origine nord-africaine est davantage dépendante des relations sociales générées par le sexisme et le racisme dans le contexte français que le fruit d'un héritage direct de leurs familles ou de leurs communautés » (Carles, 2018, p. 330). Ces notions servent le travail que nous entreprenons ici, d'un point de vue intersectionnel, nous nous rallions à l'idée selon laquelle nous avons besoin d'une compréhension structurelle plus profonde des causes qui rendent les femmes migrantes vulnérables à la violence via l'étude des intersections entre inégalités sociales et rapports de pouvoir (Freedman et al., 2022).

En pratique les VPI sont rarement considérées comme raisons valables pour justifier d'un titre de séjour même si les autorités dans le pays d'origine de la victime ne peuvent/veulent pas la protéger contre son mari (Freedman, 2021). Situation d'autant plus problématique puisque la ratification à la convention d'Istanbul contraint normalement les états à fournir une « possibilité de protection pour les victimes de violences, quel que soit leur statut de séjour » (Carles, 2018, p.324). Ainsi, si légalement les femmes migrantes devraient avoir accès à la même qualité protectionnelle que les femmes autochtones, la mise en pratique politique et judiciaire des traités internationaux rend compte des inégalités qui subsistent suivant les profils de victimes qui décident de signaler les violences. Notons par ailleurs qu'une femme battue par son mari

doit s'attendre à moins de reconnaissance de la part des juges de l'immigration qu'une femme battue par la police dans son pays d'origine (Freedman, 2021). La violence est normée par le manque de considération du privé. Les normes de genre et la supériorité du mari dans les relations hétérosexuelles supposent pour les pays occidentaux un cas de violence par définition moins grave qu'une violence étatique, niant par là même les conséquences identiques sur la sécurité des victimes.

La situation des femmes migrantes face aux VPI est difficile à saisir considérant qu'elles subissent de multiples formes de discriminations. Nous savons que malgré la reconnaissance des politiques et de la recherche quant à la présence des femmes de plus en plus nombreuses dans les flux migratoires, très peu de recherches se concentrent sur les dangers spécifiques auxquelles ces femmes sont exposées dans leurs pays d'accueil (Freedman et al. 2022).

L'absence de mesure de la gravité des VPI pour les femmes migrantes est un facteur d'aggravation des violences. Plusieurs études ont démontré que la migration familiale est un facteur d'amplification des VPI mais que l'explication du déplacement est insuffisante si l'on ne prend pas en compte les échecs législatifs des pays d'accueil dans la prise en compte de la situation des femmes migrantes (Freedman, et al. 2022 ; Carles, 2018). Les restrictions imposées au regroupement familial en Belgique par exemple, influencent les relations intimes du couple, déjà, avant le départ de la famille du pays d'origine (Orsini, 2021 in Merla, Sarolea & Shoumaker, 2021). Le poids administratif qui pèse sur les familles migrantes est parfois suffisant à faire changer les dynamiques familiales et créer des relations déséquilibrées entre les partenaires (Orsini, 2021 in Merla, Sarolea & Shoumaker, 2021). D'autant plus que une fois arrivée en Belgique dans le cadre d'un regroupement familial, le statut de résidence de la personne arrivante est dépendant de son statut marital. En cas de VPI la dénonciation n'en est rendue que plus difficile pour les victimes qui ne sont pas toujours au courant des dispositions exceptionnelles de protection du statut en cas de VPI (Carles, 2018). Rappelons ici que les VPI au-delà des actes de violences sont surtout fondées sur le pouvoir d'un partenaire sur l'autre, il nous semble donc utile de saisir en quoi les influences législatives occidentales dans les dynamiques transnationales peuvent participer à l'apparition des VPI.

Par ailleurs plusieurs recherches mettent en évidence la manière dont la vision eurocentrée et essentialisante des cultures des personnes migrantes par les chercheurs et politiciens des pays du nord, invisibilise les VPI dont sont victimes les femmes migrantes puisque la croyance

normative veut que les femmes migrantes voyageant avec leur mari ou s'installant dans un pays du nord sont sous la protection du « chef de famille » (Freedman et al., 2022). Cette vision traditionnelle des familles venant des pays du sud n'est pas seulement profondément stéréotypée, si elle n'est pas questionnée elle est aussi très dangereuse puisqu'elle empêche la seule supposition des VPI auxquelles ces femmes sont soumises.

Ainsi, s'engager dans une étude féministe sur l'état de la recherche élucidant les liens probants entre normes sociales et VPI dans les couples migrants suppose une attention particulière au « contexte géographique, social et temporel, au niveau individuel et collectif des sujets que nous souhaitons comprendre » (Freedman et al., 2022). Dans une perspective intersectionnelle la seule prise en compte des articles traitant spécifiquement de la question des femmes migrantes ne saurait suffire puisque c'est l'ensemble d'un système dont elles font partie qu'il faut être en mesure d'analyser et qui devrait être considéré dans les études des populations à grande échelle proposées en Europe.

II- Méthodologie

Une revue de la littérature systématisée (systematized review) a été effectuée. La revue systématisée suppose une recherche dans la littérature qui n'a pas prétention d'exhaustivité ou de limitation dans le design des types d'études analysées propre à une revue systématique (Grant & Booth, 2009). La revue systématisée suppose le repérage dans une à deux bases de données des études pertinentes au regard de la question de recherche (Grant & Booth, 2009). Les données extraites des articles inclus dans la présente étude sont analysées de manière systématique. La revue systématisée se calque sur le modèle d'une revue systématique mais se passe de l'évaluation de la qualité objective des articles sélectionnés après inclusion ainsi que de l'analyse des limites statistiques des études sélectionnées (Grant & Booth, 2009). A la manière d'une revue de la littérature systématique, après extraction des données nous avons procédé à une classification thématique des principaux résultats. La partie *Résultats* fait état du tableau d'extraction ainsi que d'une synthèse des principaux résultats de chaque article. Afin de s'assurer d'une structure standardisée normalement propre aux revues systématiques nous avons organisé la présente étude selon les items à adresser dans un protocole de revue systématique tels que repris dans la checklist 2020 Prisma-P (Preferred Reporting Items for Systematic Review). Nous avons cependant adapté les exigences de la checklist à notre contexte de recherche, raison pour laquelle nous désignons ce travail comme une revue systématisée et

non systématique. Afin de limiter les biais lors de la phase de filtrage des articles nous avons fait appel à une seconde évaluatrice spécialisée en psychologie de la santé¹¹.

1- Critère d'éligibilité des articles

Les critères d'inclusion pour la sélection des titres et des abstracts étaient les suivants : (1) inclusion des violences entre partenaires à l'encontre des femmes, (2) les victimes doivent avoir été assignées femmes à la naissance et s'identifier comme telle à l'âge adulte, (3) violences perpétrées par un ou plusieurs partenaires avec des liens non-familiaux, (4) l'article devait faire mention dans l'abstract de la possibilité de mise en relation des normes sociales/normes de genre avec les VPI, (5) l'article devait concerner des couples hétérosexuels, (6) l'article devait fonder ses analyses seulement des données européennes, de l'Union Européenne ou nationale propre à un pays européen, (7) l'article annonçait une analyse interculturelle, une comparaison inter-étatique ou un rapport à la migration intra-européenne ou l'identification à une culture différente que le lieu de résidence ou bien la migration internationale. Les articles ont été exclus si l'un des critères ci-dessus ne s'appliquait pas et (1) si la violence se concentrait sur l'enfant, (2) si les participants inclus étaient victimes au sein d'une relation LGBTQAI+. Lors du *screening full-text* nous avons inclus les articles qui non seulement traitent des violences entre partenaires en Europe ou dans certains pays d'Europe, mais aussi qui mesurent ou analysent un élément macro-social de l'influence politique sur les comportements individuels, qu'il soit législatif ou normatif. Les études descriptives sans analyse qualitative ou quantitative des données avancées n'ont pas été incluses. L'exclusion a également concerné les avis d'experts ou les articles bénéficiant d'une faible influence nationale ou internationale à cause de la nature des données ou des organismes subsidiant. Nous justifions cette décision par la nature interdisciplinaire et politique de ce projet de recherche, il nous est apparu logique de prendre en compte les articles peer-reviewed bénéficiant soit du soutien explicite de la European Union Fundamental Right Agency, soit du soutien explicite d'un état mandataire, soit publiés au sein de revue reprise dans des bases de données spécialisées bénéficiant d'une couverture internationale reconnue. Les livres ont été exclus et seules des parties (chapitres) ont été conservés.

¹¹ Céline Jeitani, assistante au cadre et doctorante pour l'Institut de Recherches en Sciences Psychologiques au sein de la faculté de psychologie et sciences de l'éducation de l'Université Catholique de Louvain (UCLouvain).

Pour la synthèse des résultats nous avons classé les articles selon trois catégories. La première reprend les quelques facteurs de risques individuels liés à l'apparition des VPI dans le contexte européen. La deuxième catégorie reprend les résultats d'articles qui livrent une analyse macro-sociale des VPI et dont les éléments découverts peuvent servir une meilleure compréhension intersectionnelle de la situation des femmes migrantes même si les liens au cœur des articles n'étaient pas toujours faits de manière explicite. Une troisième catégorie annexe a été créée et concerne des éléments de précisions originaux ou rarement mentionnés dans la littérature, permettant de mieux comprendre les VPI et pouvant participer à mieux cibler les politiques publiques et les interventions psychosociales.

2- Sources d'informations

Une première recherche simple a été effectuée sur Google Scholar afin d'éclaircir les mots-clés pertinents pour la recherche systématisée (Dumez, 2011). Cette étape nous a notamment permis de décider d'utiliser le terme « normes sociales » plutôt que « normes de genre » parce que la notion de « normes de genre » ou « gender norms » était souvent spécifique aux études qui rendaient explicite une démarche épistémologique féministe. Afin de limiter les biais de sélection, nous avons utilisé la notion de normes sociales comprenant qu'elle est utilisée au cœur d'un ensemble de recherches dans de nombreuses disciplines des sciences humaines même lorsqu'elle désigne les rôles de genre tels que définis par les études de genre.

Au vu de la spécificité du champ de recherche nous avons choisi quatre bases de données (au lieu de une ou deux normalement recommandé dans une revue systématisée) : Cairn.info, Francis, Sciencedirect et APA- Psycinfo. Les bases de données mentionnées ont été choisies pour deux raisons principales : les thèmes que ces bases de données incluent (sciences sociales, sciences politiques et psychologie) et les régions de ces bases de données (l'Europe en particulier et en dehors).

La base de données Cairn.info a été utilisée considérant son ancrage dans le champ académique francophone européen ainsi que pour la diversité des disciplines les plus représentées sur la base de données : « la psychologie, l'histoire, l'économie-gestion et la sociologie »¹².

¹² <https://www.cairn.info/docs/cairn-rapport-d-activite-juin-2023.pdf>

La base de données Pascal et Francis est une base bibliographique d'archives de l'Inist-CNRS regroupant des travaux de 1972 à 2015¹³. Le CNRS fait partie des institutions de recherche universitaires Européennes les plus reconnues internationalement. La base de données Francis en particulier a été sélectionnée afin d'avoir un accès privilégié aux articles publiés entre 2013 et 2015 traitant de sujets en lien avec la psychologie et les sciences politiques et sociales¹⁴. Nous avons fait l'hypothèse que les articles repris spécifiquement entre 2013 et 2015 pouvaient nous renseigner sur l'évolution discursive ou méthodologique des études incluses plus récentes considérant les avancées législatives Européennes développées à cette période.

Sciencesdirect a été choisie comme plateforme de référence pour la quantité d'articles peer-reviewed en libre accès dans les domaines des sciences humaines et sciences sociales¹⁵ et afin d'avoir accès aux articles publiés au sein d'une base de données anglophone internationale.

APA-Psycinfo a été choisie comme base de données pour sa spécialisation en sciences du comportement et sciences sociales¹⁶. Outre la reconnaissance institutionnelle dont bénéficie l'APA, il nous a semblé pertinent d'intégrer à notre revue systématisée une base de données spécialisée en sciences psychologiques afin de saisir la manière dont des éléments plus macro-sociaux pouvaient être intégrés à des études s'intéressant aux facteurs psychologiques propres aux VPI.

3- Stratégie de recherche

Les équations contenant des mots-clés ont été testées dans chaque base de données. Les mots-clés ont été dérivés des deux thèmes principaux : les violences entre partenaires à l'égard des femmes et l'immigration en Europe.

Mots clés retenus						
Français	Violences entre partenaires intimes OR Violences conjugales	Normes sociales	Immigration OR Migrant	Europe	Intersectionnalité (non exclusif)	

¹³ <https://pascal-francis.inist.fr/a-propos/>

¹⁴ <https://ils.bib.uclouvain.be/uclouvain/documents/3080526>

¹⁵ <https://www.elsevier.com/solutions/sciencedirect>

¹⁶ <https://www.apa.org/pubs/databases/psycinfo>

Anglais	Intimate Partner Violence	Social norms	Immigration OR Emigration	Europe	Intersectionality (non exclusif)
---------	------------------------------	--------------	---------------------------------	--------	-------------------------------------

En français la notion de violences entre partenaires intimes est moins utilisée que la notion de violence conjugale, les articles utilisant le terme de violences conjugales ont été inclus lors du screening s'ils respectaient le reste des critères d'inclusion.

En anglais la notion de « domestic violence » est parfois utilisée de manière équivalente à la VPI mais peut inclure des études portant sur les enfants, dans ce cas les articles n'étaient pas inclus.

En français et en anglais les articles faisant également mention ou uniquement mention des normes de genre (gender norms) ont été inclus s'ils respectaient le reste des critères d'inclusion.

En français et en anglais les termes reprenant la notion d'un mouvement transnational (migration, immigration, émigration, interculturalité) suffisait à inclure l'étude si les autres critères d'inclusion étaient respectés.

La notion d'intersectionnalité a été ajoutée aux recherches en anglais et en français de manière non exclusive afin de pouvoir repérer les articles qui en faisaient mention de manière explicite ou ceux qui s'intégraient dans un paradigme intersectionnel sans le nommer.

Tous types de VPI ont été pris en compte (économique, administrative, sexuelle, psychologique et physique). La définition de l'expression "issues de l'immigration" a été discutée avec l'évaluatrice participant au screening des articles et il a finalement été décidé de prendre en compte toutes les femmes qui s'identifient à une culture différente de celle du pays dans lequel elles résident (indépendamment de leur statut administratif). Selon le modèle d'analyse proposé par Freedman, Sahraoui et Tastsoglou (2022) nous avons souhaité passer outre la rigidité des modèles d'analyses juridiques des migrants afin de mieux démontrer la « fluidité » (Freedman et al., 2022) des dynamiques transnationales. L'identification à une culture différente que celle du pays de résidence nous semble mieux saisir la complexité des mouvements transnationaux. De plus, adopter un cadre épistémologique intersectionnel suppose de se concentrer sur les expériences multiples de femmes à différents moments du processus de migration (Freedman et al., 2022) qu'il soit engagé depuis deux générations ou qu'il prenne en compte une arrivée récente sur le territoire d'accueil. Selon les considérations méthodologiques proposées par le Bureau Fédéral de l'égalité entre femmes et hommes Suisse, l'expression « personnes issues

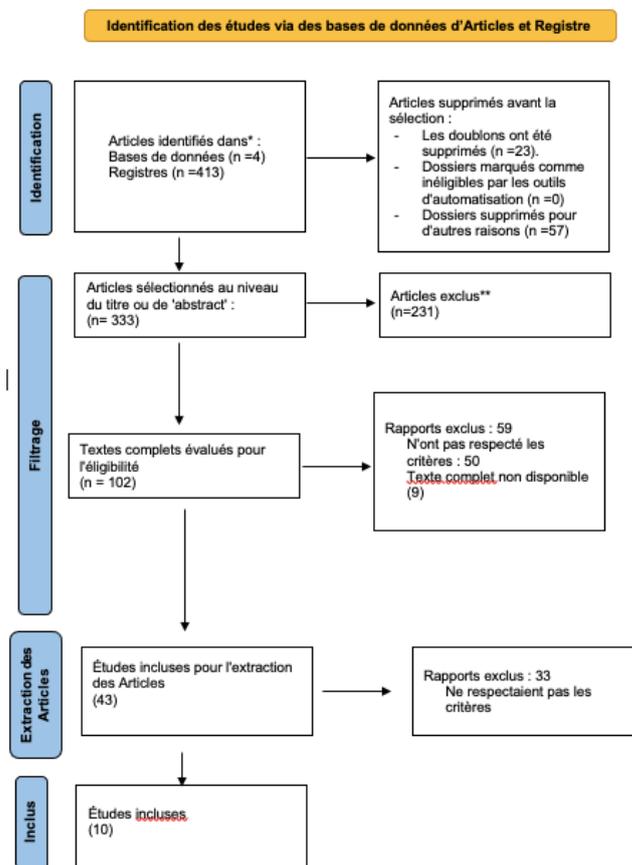
de l'immigration' englobe les immigré.e.s et leur descendance indépendamment de leur nationalité » (BFEG, 2020, p.4 consulté le 21/07/2023).

Les articles publiés avant 2013 ont été exclus afin de réduire le nombre d'articles utilisant d'anciennes versions des définitions de la VPI, étant donné que la définition proposée par la Convention d'Istanbul aujourd'hui largement admise a été adoptée tant politiquement que scientifiquement entre 2011 et 2014.

La recherche a été effectuée entre avril 2023 et juillet 2023. Les articles inclus pour extractions des données ont été consultés en ligne entre mai 2023 et juin 2023.

4- Processus de sélection

Le graphique ci-dessous montre le diagramme de flux PRISMA décrivant la circulation de l'information à travers les différentes phases du processus de sélection. Des discussions ont eu lieu entre les évaluateur·rices pour décider de l'exclusion ou l'inclusion des articles lors de la phase *Extraction des Articles*.



5- Processus d'extraction des données

Par souci d'objectivité chaque évaluateur·rice était responsable de la lecture de la moitié des articles lors de la phase « étude incluse pour l'extraction des articles » (n = 43). Cependant, des discussions ont eu lieu concernant chaque article avant de procéder à leur inclusion ou exclusion (n = 32). Après discussion les évaluateur·rices ont décidé d'être plus spécifiques et d'inclure des articles lorsque qu'ils satisfaisaient l'ensemble des critères d'inclusion même s'ils ne faisaient mention que de manière partielle de la migration ou d'interculturalité (quelle qu'en soit la définition choisie par les auteurs). Dans le cadre de notre question de recherche, il a été décidé que la seule mention d'un élément d'analyse lié à l'immigration suffisait à inclure l'étude dans notre revue. Considérant l'exigence des critères d'inclusion il a également été décidé d'intégrer les articles qui faisaient mention des situations des femmes migrantes qu'elles aient été analysées ou que leur absence soit justifiée. Le présent auteur a par la suite relu chaque article inclus en vue de l'extraction des données. Les informations clés telles que l'auteur, le cadre théorique ou la discipline scientifique, l'année de publication, la population d'intérêt, les objectifs de l'étude, les hypothèses ou les questions posées, les mesures et les principaux résultats ont été extraits. Lorsque l'article faisait explicitement mention des modèles statistiques utilisés pour l'analyse des données nous l'avons également mentionné. Le tableau dans la partie *Résultats* résume les caractéristiques des articles inclus.

III- Résultats

1- Caractéristiques des articles sélectionnés

Titre de l'article		1. Gender equality and immigrant integration : honor killing and forced marriage debates in the Netherlands, Germany and Britain								
Auteurices	Cadre théorique	Année	Populations d'intérêt	Objectif de l'étude	Hypothèses / Questions posées	Mesure	Analyse	Résultats	Thème	Raisons d'inclusions
Gökce Yurdakul, Anna C. Kortweg	Sciences sociales et sociologiques	2013	Communautés musulmanes en Allemagne, au Pays-Bas et en Grande-Bretagne	Analyse de discours des évolutions politiques dans les 3 pays choisis dans la lutte contre les violences liées à l'honneur.	Le concept d'égalité de genre est-il utilisé dans les débats politiques liés aux violences liées à l'honneur pour stigmatiser les communautés musulmanes ?		Analyse de discours	Dans ces 3 pays la notion d'égalité de genre sert souvent dans les débats parlementaire à créer une différence idéologique entre communauté musulmane et communauté majoritaire. L'égalité de genre est utilisé comme outil moral qui ne prend pas en compte la multiplicité des situations des femmes musulmanes. La compréhension européenne de l'égalité de genre est monolithique et ne prend pas en compte les effets de domination raciaux. Les auteurs arguent que les débat sur l'égalité de genre en Europe ne saisissent pas réellement la manière dont les violences de genre existent dans les communautés musulmanes.	Facteurs macro-sociaux et migration	.VPI .Normes de genre .Immigration .Europe

Titre de l'article		2. A fuzzy index and severity scale to measure violence against women								
Auteurices	Cadre théorique	Année	Populations d'intérêt	Objectif de l'étude	Hypothèses / Questions posées	Mesure	Analyse	Résultats	Thème	Raisons d'inclusions
Francesca Bettio, Elisa Ticci, Gianni Betti	Sciences politiques et statistiques	2019	Femmes européennes répondantes à l'enquête FRA ¹⁷ (N=40 000) (2014)	Développer une échelle de mesure de la sévérité des VAW basée sur la théorie des	(1)La prévalence d'un acte de violence donné au sein d'une population représentative peut être utilisée comme un indice inverse de la gravité de l'acte perçue socialement	Fuzzy Violence Scale using FRA	-Analyse statistique des corrélations inter-	Les tests métriques de l'échelle montrent que les VPI ont tendance à être plus basse dans les pays avec un meilleur engagement politique pour l'égalité des genre si tant est que l'on prenne en compte la sévérité et la fréquence des actes de VPI. La prise de mesure grâce à la Fuzzy Violence Scale permet d'expliquer le	Éléments nouveaux sur l'étude des VPI	.VPI .Normes de genre .Europe .Interculturalité

¹⁷ <https://fra.europa.eu/en/publication/2014/violence-against-women-eu-wide-survey-main-results-report>

			ensembles flou (fuzzy set theory)		Survey Data ¹⁸	questionnaires	paradoxe nordique observé en Europe selon lequel les pays avec une plus haute adhérence aux politiques d'égalité de genre recense plus de VPI. Si l'on s'intéresse à la sévérité et la fréquence des actes de VPI cette tendance n'est pas significative.	
--	--	--	-----------------------------------	--	---------------------------	----------------	---	--

Titre de l'article		3. Gender Related ideological and structural macrosocial factors associated with intimate partner violence against european women								
Auteurices	Cadre théorique	Année	Populations d'intérêt	Objectif de l'étude	Hypothèses / Questions posées	Mesure	Analyse	Résultats	Thème	Raisons d'inclusions
Antonella Ludmila Zapata-Calvente, Jesus L. Megias, Miguel Moya et Dominik Schoebi	Sciences psychologiques	2019	Femmes européennes hétérosexuelles répondantes à l'enquête FRA-VAW qui avaient un partenaire au moment de la récolte (N=30 284) (2014)	(1) Évaluer si les facteurs idéologiques et structurels macro-sociaux européens sont significativement associés avec les VPI (2) Explorer la manière dont ces facteurs macro-sociaux interagissent avec les variables individuelles qui prédisent les VPI	(1) les facteurs individuels des deux partenaires (âge, éducation, maltraitance durant l'enfance, inégalité dans le foyer et avoir un partenaire physiquement violent en dehors du foyer) devrait être corrélés avec la fréquence d'apparition des VPI (positivement ou négativement en fonction des facteurs mesurés) (2) Au niveau macro, une meilleure adhésion aux normes de genres traditionnelles devrait être corrélée avec de plus haut niveau de VPI. La fréquence des VPI devrait être plus basse dans les pays plus favorables à l'égalité de genre et dans les pays avec un meilleur GEI. (3) La consommation d'alcool et les actes de violence envers des tiers différent que sa partenaire serait plus fortement corrélé aux VPI dans pays avec une adhérence plus forte pour des rôles de genre traditionnels que dans des pays avec moins d'adhérence pour les rôles de genres traditionnels	(1) Database de l'étude "Violence against women : A european Survey" dirigée par la FRA (2015) (2) le Special Eurobarometer 428 : Gender Equality (3) the Gender Equality Index (GEI)	Analyse - Statistique Modèle multivarié - Régression de Poisson multiniveaux	(1) Un plus haut niveau d'éducation des femmes est lié à un plus faible niveau de IPV (psychologique, physique et sexuel), (2) l'inégalité salariale entre un homme et une femme dans un couple (perçue ou réelle) est liée à plus de IPV dans un contexte traditionnel. Ce qui nuance également l'idée communément admise dans la littérature que s'approcher de l'égalité économique au sein du couple est toujours un facteur protecteur dans un pays qui adhère à des normes de genres traditionnelles. (3) Si un pays affiche clairement son attitude favorable envers l'égalité de genre les IPV psychologiques baissent (mais pas sexuelles et physiques). (4) le degré d'adhérence aux normes de genre traditionnelles au niveau national prédit plus de probabilité d'expérimenter des violences sexuelles au sein du couple (mais pas psychologiques ou physiques). (5) La consommation d'alcool, à taux égal, était plus prédictive de VPI dans les pays ayant une adhérence élevée aux rôles de genre traditionnels (nuance l'idée que l'alcool est un facteur de risque en soit puisqu'il l'est moins dans les pays avec une plus grande adhérence aux normes égalitaires).	- Facteurs individuels liés aux VPI - Facteurs macro-sociaux	.VPI .Normes de genre .Europe .Interculturalité

¹⁸ Pour la procédure d'évaluation complète se référer à Betti et al. (2015).

Titre de l'article		4. The effect of macrosocial policies on violence against women: a multilevel study in 28 European countries								
Auteurices	Cadre théorique	Année	Populations d'intérêt	Objectif de l'étude	Hypothèses / Questions posées	Mesure	Analyse	Résultats	Thème	Raisons d'inclusions
Belen Sanz Barbero, Consuelo Corradi, Laura Otero-Garcia, Alba Ayala, Carmen Vives-Cases	Santé publique	2018	Femmes de plus de 18 ans répondantes à l'enquête FRA-VAW au sein des 28 pays membres de l'UE (N=40 192)	Décrire et analyser si indépendamment des caractéristiques sociodémographique individuelle, il y a un lien entre l'égalité de genre au niveau national et les violences physiques et/ou sexuelles entre partenaires en UE	(1) Que signifie la variabilité de la prévalence des VPI inter-pays parmi les membres de l'UE ? (2) Comment décrire les effets des mesures politiques nationales et européennes pour l'égalité des genres sur la prévalence des VPI	(1) Database de l'étude "Violence against women : A european Survey" dirigée par la FRA (2015) (2) The Gender Equality Index (GEI)	-Analyse statistique (multilevel regression)	(1) Au niveau individuel la probabilité d'être victime de VPI (au cours des 12 derniers mois) physiques ou sexuelles diminue à mesure de l'augmentation de l'âge et du niveau d'éducation des femmes Européennes ainsi que si leur citoyenneté correspond à leur pays de résidence. (2) Au niveau macro-social la probabilité de subir des VPI physique ou sexuelle diminue pour les femmes qui vivent dans des pays avec des scores élevés au GEI, pour les femmes qui vivent dans des pays ayant des politiques familiales traditionnelles (comparées aux typologies nordiques), parmi les femmes qui vivent dans des pays ayant adopté une loi contre les GV avant 2005, parmi les femmes qui vivent dans un pays qui partage la responsabilité étatique des GV dans au moins 3 secteurs sociaux	-Facteurs individuels - Facteurs macrosociaux	.VPI .Normes de genre .Europe .Mention d'une différence interculturelle

Titre de l'article		5. Child abuse risk in male partner selection and intimate partner violence victimization of women of the European Union								
Auteurices	Cadre théorique	Année	Populations d'intérêt	Objectif de l'étude	Hypothèses / Questions posées	Mesure	Analyse	Résultats	Thème	Raisons d'inclusions
Juan Herrero, Andrea Torres, Francisco J. Rodriguez	Sciences psychologiques	2018	Femmes de plus de 18 ans et parlant au moins une langue officielle du pays de résidence (1% d'exclusion), actuellement en couple et ayant subi une agression sexuelle enfant répondantes à l'enquête FRA-	(1) Analyse de quelle manière un abus sexuel dans l'enfance est lié à la probabilité d'une expérience de VPI dans la vie adulte ? (2) Étudier le rôle explicatif médiatif que la sélection conditionnelle du partenaire pourrait avoir dans ce processus	(1) Quels facteurs macrosociaux peuvent influencer la revictimisation des femmes victimes d'abus sexuel dans leur enfance ?	(1) Database de l'étude "Violence against women : A european Survey" dirigée par la FRA (2015) (2) Human Development Index	Analyse statistique - Multilevel structural equation modeling (MSEM)	(1) L'étude suggère qu'un abus sexuel dans l'enfance est corrélé positivement à des risques de VPI à l'âge adulte. (2) Le processus de revictimisation des femmes victimes d'abus sexuel pendant l'enfance est plus élevé dans les pays avec un faible score au HDI. Ces résultats démontrent l'aspect protecteur que le développement humain d'un pays peut avoir dans la prévention des VPI.	- Facteurs individuels - Facteurs macrosociaux	.VPI .Normes de genre .Europe .Comparaison développement inter-pays

			VAW au sein des 28 pays membres de l'UE (N=7722)	(3) Explorer l'influence du niveau de développement du pays sur le processus de revictimisation						
--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--

6. Intimate partner violence against young women : Prevalence and associated factors in Europe										
Titre de l'article										
Auteurices	Cadre théorique	Année	Populations d'intérêt	Objectif de l'étude	Hypothèses / Questions posées	Mesure	Analyse	Résultats	Thème	Raisons d'inclusions
Belén Sanz Barbero, Patricia Lopez Pereiran Gregorio Barrio, Carmen Vives Cases	Santé communautaire	2018	Sous-échantillon de femmes entre 18 et 29 ans répondantes à l'enquête FRA-VAW (2014) (N=5976)	(1) Évaluer la prévalence et principales caractéristiques liées à l'apparition de VPI (physique, sexuelle ou psychologique) parmi les jeunes femmes de l'Union Européenne. (2) Identifier les facteurs de risques individuels et contextuels des VPI parmi les jeunes femmes de l'Union Européenne	// non précisé	Integral Ecological Model Framework et Gender Equality Index (pour évaluer les variables contextuelles)	Analyse - Statistique Modèle multivarié - Régression de Poisson multiniveaux	(1) Confirme la relation positive entre abus pendant l'enfance et la probabilité d'expérimenter des VPI à l'âge adulte (2) les femmes ayant des parents migrants sont associées à des taux plus élevés de violence psychologique à l'âge adulte. (3) Le chômage dans les pays de l'UE augmente le risque de VPI (violence physique et sexuelle). Les résultats suggèrent que des difficultés économiques perçues augmentent la probabilité de VPI sexuelles ou physiques. (4) L'analyse multivarié suggère qu'il y a une association entre le contexte national et la probabilité d'être victime de VPI. Confirme la corrélation négative entre niveau d'éducation et VPI (plus le niveau d'éducation de la jeune est élevé moins elle a de chance de subir des VPI). Souligne le paradoxe nordique sans le résoudre.	-Facteurs individuels	.VPI .Europe .Immigration

7. Country of residence, gender equality and victim blaming attitudes about partner violence : a multilevel analysis in EU.										
Titre de l'article										
Auteurices	Cadre théorique	Année	Populations d'intérêt	Objectif de l'étude	Hypothèses / Questions posées	Mesure	Analyse	Résultats	Thème	Raisons d'inclusions

Anna-Karin Ivert, Juan Merlo, Enrique Gracia	Santé publique	2017	Eurobaromètre sur la perception des violences entre partenaires en UE (2010). Population mixte de 15 ans et plus (N = 26 800) pour une moyenne de 1000 participants par pays (27).	(1) Étude du contexte national afin de savoir si le contexte de résidence influence les attitudes de victim-blaming autant que les facteurs individuels (2) Déterminer si le score national en égalité de genre (GEI) est associé au victim-blaming et explique l'effet contextuel général sur la perception des victimes de VPI	(1) Est-ce que pays de résidence a un effet contextuel général qui conditionne la victimisation secondaire plus que les caractéristiques individuelles de la victime ? (2) Dans quelle mesure la connaissance sur le pays de résidence nous aide-t-elle à discriminer avec précision les individus qui adoptent des attitudes de blâme envers les victimes de ceux qui ne le font pas ? (3) Y-a t-il une association entre le niveau national d'égalité de genre et le fait de blâmer la victime pour les violences ? (4) A quel point un effet contextuel général est expliqué par l'égalité de genre ?	Eurobaromètre sur la perception des violences entre partenaires en UE (2010). GEI	-Analyse statistique - Régression logistique multiniveaux et intraclass correlation pour l'analyse de variance (ICC).	(1) Le modèle ICC associé à l'analyse AU-ROC indique que le pays de résidence semble avoir un effet contextuel pour comprendre les différences individuelles de revictimisation, 15% de la variance des effets des caractéristiques individuelles des personnes ayant des propension à blâmer les victimes est expliquée par le contexte général du pays de résidence. (2) Le score au GEI n'explique pas les attitudes individuelle de blâme des victimes. GEI n'affecte pas la variance inter-pays sur les attitudes de blâme des victimes. (3) Au niveau individuel les analyses de variances trouvent les mêmes effets que les recherches précédentes concernant le genre, l'âge et le niveau éducatif dans les éléments principaux associés aux attitudes envers les victimes mais l'analyse statistique indique que ces caractéristiques ne sont pas suffisantes pour expliquer le phénomène.	-Facteurs individuels	.VPI .Europe .Normes de genre .Comparaison inter-pays
--	----------------	------	--	---	---	---	--	---	-----------------------	--

8. Coercive control and its impact on intimate partner violence through the lens of an EU-wide survey on violence against women										
Titre de l'article										
Auteurices	Cadre théorique	Année	Populations d'intérêt	Objectif de l'étude	Hypothèses / Questions posées	Mesure	Analyse	Résultats	Thème	Raisons d'inclusions
Sami Nevala	Discipline non explicite - travailleur de la EUAFRA	2017	Femmes européennes répondantes à l'enquête FRA (N=42 000) (2014)	Étudier la prévalence et les conséquences du contrôle coercitif dans les 28 pays membres de l'UE	// non précisé	Questionnaire FRA (2014)	-Analyse statistique - Identification des items mesurant effectivement le contrôle coercitif -Analyse descriptive + des	(1) Les VPI perpétrées par un partenaire qui exerce un contrôle coercitif a plus de probabilité de mener à des conséquences plus grave pour la victime que des VPI sans contrôle coercitif. (2) Au niveau de l'UE le taux de prévalence d'exercice de contrôle coercitif est significativement corrélée avec le degré d'égalité de genre du pays, avec plus de contrôle coercitif présent dans les VPI dans les pays avec un score bas au GEI	-Facteurs individuels -Facteurs macro-sociaux	.VPI .Europe .Comparaison inter-pays

								corrélations	
--	--	--	--	--	--	--	--	--------------	--

Titre de l'article		9. Violence against women: placing evidence from a European Union wide survey in a policy context								
Auteurs	Cadre théorique	Année	Populations d'intérêt	Objectif de l'étude	Hypothèses / Questions posées	Mesure	Analyse	Résultats	Thème	Raisons d'inclusions
Joanna Goodey	Discipline non explicite - travailleur de la EUAFRA	2017	Femmes européennes répondantes à l'enquête FRA (N=42 000) (2014)	Analyser les réponses politiques de l'UE au regard des VAW et comprendre de quelle manière les résultats du FRA peuvent informer des mesures publiques pour améliorer la dénonciation des violences	Les résultats du FRA peuvent-ils être utilisés pour développer des politiques publiques plus exhaustive au niveau de l'UE dans la lutte contre les violences faites aux femmes ?	Questionnaire FRA (2014)	- Statistique descriptive des données -Analyse qualitative contextuelle	(1) Les résultats du FRA permettent de mettre en avant l'importance pour l'Union Européenne et en particulier la commission européenne (considérant son influence législative) de s'intéresser d'avantage aux formes de violences de genre qui ne sont pas propres à des violences reconnues législativement dans un contexte international (HT, MGF..) mais qui sont aussi représentatives des femmes européennes. (2) Les états signataires de la Convention d'Istanbul reconnaissent le spectre des violences faites aux femmes et la responsabilité de l'état dans les affaires familiales privées (3) Les pourcentages de violences rapportées suggère que plus de mesures doivent être prises pour améliorer les réponses politiques de l'UE (4) Les résultats du FRA souligne l'absence de dénonciation des violences de genre en général, ce qui permet de montrer que le seul recours aux statistiques ne peuvent fournir à l'UE et ses états membres des données suffisantes pour façonner la lutte contre les violences de genre	-Facteurs macro-sociaux	.VPI .Europe .Migration

Titre de l'article		10. Determinants of intimate partner violence in Europe : the role of socioeconomic status, inequality and partner behavior								
Auteurs	Cadre théorique	Année	Populations d'intérêt	Objectif de l'étude	Hypothèses / Questions posées	Mesure	Analyse	Résultats	Thème	Raisons d'inclusions

David Reichel	Discipline non explicite - travailleur de la EUAFRA	2017	Femmes européennes ré pondantes à l'enquête FRA (N=42 000) qui avaient un partenaire au moment de l'entretien (n = 26, 404)	Explorer l'influence des 3 aspects principaux liés aux VPI : le statut socio-économique, les inégalités dans la relation et les expressions comportementales liées à la masculinité	(1) Les couples d'un niveau socio-économique plus bas auront de plus hauts taux de VPI (2) La réparation inégale ainsi que la différence de salaire des partenaires seraient liés à de plus hauts taux de VPI (3) Les femmes qui rapportent que leurs partenaires sont violents en dehors de leur relation et qui rapportent que leur partenaire est souvent saoul rapporteraient plus de VPI	Questionnaires FRA (2014)	Analyse statistique descriptive des données du FRA	(1) Il y a plus de VPI dans les couples ayant des revenus bas et un niveau éducatif bas (confirme des résultats précédents) (2) Les résultats concernant l'inégalité de revenu (dans un sens ou dans l'autre) sont inconsistants en revanche les participantes qui répondent avoir moins de pouvoir que leur partenaire sur les finances familiales ont plus de probabilité de rapporter des actes de VPI (3) Les femmes qui rapportent avoir des partenaires violent en dehors du foyer et se retrouvant saoul régulièrement indique une occurrence plus grande des VPI	-Facteurs individuels	.VPI .Europe .Normes de genre
---------------	---	------	---	---	---	---------------------------	--	--	-----------------------	-------------------------------------

2- Synthèse des résultats

Parmi les dix articles finalement inclus à notre études, neuf (2 à 10) ont eu recours à des analyses statistiques en vue de rendre compte de la significativité des corrélations observées entre facteurs de risques individuels propres aux VPI et facteurs de risques (ou de protection) contextuels au niveau national et international des VPI. Un seul article ici inclus (1) propose une analyse de discours afin de saisir la manière dont le traitement des violences de genre propre aux femmes migrantes est d'abord analysé selon leur statut de migrant·es plutôt que celui de victime. Trois des articles (8, 9, 10) présentent des données analysées par des chercheur·euses travaillant pour la European Union Agency for fundamental Rights (FRA). Trois des articles (4, 6, 7) ont été rédigé sous la direction de chercheur·euses spécialisé en santé publique. Deux études ont été conduites par des équipes spécialisées en sciences psychologiques (3, 5). L'article de Yurdakul et Kortweg (2013) (1) a été réalisé selon une perspective sociologique. Les données reprises dans l'étude de Bettio, Ticci et Betti (2019) (2) ont été produites par l'apposition d'un modèle mathématique à l'analyse d'un phénomène social.

Bien que l'interdisciplinarité des articles sélectionnés rendent les analyses comparatives complexes, les multiples point de vue du problème des VPI dans les articles rendus disponibles par les équations de recherches soutiennent les principes interdisciplinaires que portent les études de genre (Allen et Kitsch, 1998). Bien que nous ne pouvons décentement par qualifier cette revue de la littérature d'interdisciplinaire au sens d'un renouveau méthodologique dans la manière de concevoir la recherche, la mise en lien des résultats montre la richesse intellectuelle que peut produire de multiples angles d'approches propre à chaque discipline.

Comme annoncé, nous classons les facteurs de risques jouant un rôle dans la probabilité d'apparition des VPI dans un premier temps et dans un second temps nous identifions dans les études incluses les liens explicites identifiés entre normes sociales/contexte national et VPI. Nous avons ajoutés à ces deux catégories une troisième, presque annexe à la recherche, qui reprend des éléments rarement utilisés dans les études sur les VPI mais pouvant servir à clarifier certains aspects précis des VPI.

Nous présentons les résultats sous forme de liste afin d'éviter toute paraphrase trop longue risquant de déformer le sens des analyses reprises dans les articles inclus.

i- Facteurs individuels corrélés aux VPI dans le contexte européen

- Un plus haut niveau d'éducation des femmes est lié à un plus faible niveau de VPI qu'elle soit psychologique physique ou sexuelle (Zapata-Calvente et al., 2019 ; Barbero et al., 2018a ; Barbero et al., 2018b ; Reichel, 2017).
- Sur une période de 12 mois la probabilité pour une femme d'être victime de VPI diminue à mesure de l'augmentation de l'âge de la victime (Barbero et al., 2018a)
- La probabilité pour une femme d'être victime de VPI diminue si sa citoyenneté correspond à son pays de résidence (Barbero et al., 2018a)
- Les abus sexuels pendant l'enfance sont corrélés positivement à des risques de VPI à l'âge adulte (Herrero, Torres, Rodriguez, 2018 ; Barbero et al., 2018b)
- Les jeunes femmes ayant des parents issus de l'immigration sont plus à risque de subir des VPI à l'âge adulte (Barbero et al., 2018b)
- Le chômage augmente les risques de VPI (physique et sexuel) (Barbero et al., 2018b), la précarité est également un facteur de risque de VPI (Reichel, 2017)

ii- Facteurs macro-sociaux pouvant servir une meilleure compréhension de la situation des femmes migrantes dans un contexte européen

- L'égalité de genre est utilisée comme outil moral anti-immigration qui ne prend pas en compte la multiplicité des situations des femmes de la communauté musulmane sur le sol européen (Yurkadul, Kortweg, 2013)
- L'inégalité salariale dans un couple (perçue ou réelle) est liée a plus de VPI dans un contexte national qui adhère à des normes de genre traditionnelle mais pas nécessairement dans un contexte national considéré comme progressiste (Zapata-Calvente et al., 2019 ; Barbero et al., 2018b).
- Si les institutions gouvernementales d'un pays affichent clairement leurs attitudes favorables envers l'égalité de genre, les VPI psychologiques baissent (mais pas physiques et sexuelles) (Zapata-Calvente et al., 2019)

- Le degré d'adhérence aux normes de genre traditionnelles au niveau national prédit plus de probabilité d'expérimenter des violences sexuelles au sein du couple (mais pas nécessairement psychologiques ou physiques) (Zapata-Calvente et al., 2019)
- La consommation d'alcool est plus prédictrice de VPI dans les pays ayant une adhérence élevée aux rôles de genre traditionnels (Zapata-Calvente et al., 2019)
- La probabilité de subir des VPI diminue pour les femmes qui vivent dans des pays avec des scores élevés au Gender Equality Index (GEI)¹⁹ (Barbero et al., 2018a ; Barbero et al., 2018b)
- La probabilité de subir des VPI diminue pour les femmes qui vivent dans des pays avec des politiques familiales traditionnelles (comparées aux typologies nordiques) (Barbero, 2018a)
- Le processus de revictimisation des femmes victimes d'abus sexuel pendant l'enfance est plus élevé dans les pays avec un faible score à l'Indice de Développement Humain (Herrero, Torres & Rodriguez, 2018)
- Au niveau de l'UE le taux de prévalence d'exercice de contrôle coercitif est significativement corrélé avec le degré d'égalité de genre du pays, avec plus de contrôle coercitif présent dans les VPI dans les pays avec un score bas au GEI (Nevala, 2017)
- Les résultats du FRA permettent de mettre en avant l'importance pour l'Union Européenne et en particulier la Commission européenne (considérant son influence législative) de s'intéresser d'avantage aux formes de violences de genre qui ne sont pas propres à des violences inter-pays (trafic d'êtres humains, mutilations génitales féminines, mariage forcés) généralement associées aux femmes migrantes et de considérer dans les politiques publiques sur les violences entre partenaires la situation des femmes migrantes (Goodey, 2017)

iii- Éléments nouveaux servant une meilleure compréhension des VPI dans le contexte européen

- Les VPI ont tendance à être plus basses dans les pays avec un meilleur engagement politique pour l'égalité de genre si tant est que l'on prenne en compte la sévérité et la fréquence des actes de VPI (Bettio, Ticci & Betti, 2019). Permet de résoudre le paradoxe

¹⁹ <https://eige.europa.eu/gender-equality-index/2022>

nordique²⁰ et réfute les théories selon lesquelles des politiques progressistes en faveur de l'égalité de genre accentuent les violences faites aux femmes car les comportements violents sont portés par un besoin de recouvrement de la masculinité par leur partenaire. L'article permet de montrer que les taux élevés de dénonciation d'actes violents dans les pays nordiques ayant un score élevé à GEI concerne des actes proportionnellement jugés moins sévères que ceux dénoncés de manière moins fréquentes dans des pays adhérant à des normes sociales plus traditionnelles, scorant moins bien à l'EIG mais qui recense moins d'actes de VPI.

- La probabilité de subir des VPI en Europe diminue parmi les femmes qui vivent dans des pays ayant adopté une loi contre les violences de genre avant 2005 (Sanz-Barbero, 2018a)
- La probabilité de subir des VPI diminue parmi les femmes qui vivent dans un pays qui partage la responsabilité étatique des violences de genre dans au moins 3 secteurs sociaux (Sanz-Barbero, 2018a).
- 15 % de la variance des effets des caractéristiques individuelles des personnes ayant des propensions à blâmer les victimes est expliqué par le contexte général du pays de résidence (Ivert, Merlo & Gracia, 2017)
- L'index d'égalité de genre n'affecte pas la variance interpays sur les attitudes de blâme des victimes de VPI (Ivert, Merlo & Gracia, 2017)
- Les VPI perpétrées par un partenaire qui exerce un contrôle coercitif ont plus de probabilité de mener à des conséquences plus grave pour la victime que des VPI sans contrôle coercitif (Nevala, 2017)

IV- Discussion

1- Comment les VPI à l'encontre des femmes migrantes sont mesurées au cœur des études psycho-sociales d'envergure nationale ou internationales dans le contexte européen ?

Il nous a semblé lors de l'extraction des données que les plus grosses lacunes propres aux études sélectionnées reposent dans l'impossibilité d'établir des liens clairs entre corrélation (individu

²⁰ Le paradoxe nordique désigne le phénomène selon lequel les pays du nord de l'Europe qui obtiennent les meilleurs scores à l'Index d'Égalité de Genre (GEI) sont aussi ceux qui recense le plus de plaintes pour violences entre partenaires intimes (Sanz-Barbero et al., 2018 ; Bettio, Ticci & Betti, 2019)

/ social) et la position des femmes migrantes. Globalement, notre interrogation persiste, nous ne parvenons pas malgré nos critères de sélection à voir apparaître les femmes migrantes au sein des études de niveau européen. Grâce à nos connaissances théoriques et en tant que travailleur social en la matière nous avons pu établir des liens entre les résultats mentionnés dans la *Synthèse* et la situations probables des femmes migrantes. Mais nous observons que l'organisation des politiques publiques *evidence-based* est encore fondamentalement globalisante et pense de manière très superficielle la notion d'intersectionnalité. Les études analysées semble supposer que les résultats trouvés s'appliquent de manière générale aux populations concernées. Nous n'observons pas pourtant de recul critique suffisant pour concevoir que les résultats obtenus puissent ensuite servir des groupes de femmes minorisées dans l'élaboration des politiques publiques.

A titre d'exemple, plusieurs recherches ont démontré les effets de la précarité économique et sociale sur les VPI (Zapata-Calvente et al., 2019 ; Barbero et al., 2018a ; Barbero et al., 2018b ; Reichel, 2017) mais aucune ne met en lien le fait que la lenteur du processus d'accès à un titre de séjour régulier et la difficulté pour trouver un emploi qui en découle sont des éléments très concrets catalyseurs de l'apparition des VPI auxquels les femmes migrantes sont d'avantages exposées (Freedman et al., 2022 ; Orsini, 2021 in Merla, Sarolea & Shoumaker, 2021). Certains experts des VPI interrogés par Giacomo Orsini (2021) notent également que la difficulté d'accès à l'emploi n'est pas seulement facteur de précarité, elle force la dépendance d'un individu par rapport à l'autre, limitant de fait sa liberté individuelle et ses opportunités de protection en cas de violences. Ces éléments ne sont pas explicitement mentionnés dans les études qui précisent l'impact du contrôle coercitif dans les VPI (Nevala, 2017) par exemple. Certaines études montrent que le stress généré par l'acculturation et les changements dans les rôles de genre (les femmes se retrouvent obligées de travailler pour survivre) sont des facteurs gâchettes de l'apparition de certaines formes de VPI (Vives-Cases et al., 2014 ; Montalto, 2016) donc nous ne savons pas si la probabilité de subir des VPI diminue réellement pour les femmes qui s'installent dans des pays avec des scores élevés au Gender Equality Index (GEI) comme cela semble être le cas pour les femmes autochtones (Barbero et al., 2018a ; Barbero et al., 2018b) puisque les deux propositions semblent se contredire. Certain·es auteurices notent également qu'autant pour les migrantes que pour les femmes venant de minorités ethniques visibles, les discriminations institutionnelles et le manque d'accès aux services spécialisés favorisent la perpétuation des VPI (Vives-Cases et al., 2014), sachant cela il nous semble difficile de concevoir que les résultats des articles que nous recensons, malgré leur prétention

généralisante au contexte européen, prennent en compte les situations des femmes minorisées en Europe.

Cette revue de littérature met en évidence la manière dont les orientations et directives politiques européennes ne peuvent prétendre s'attacher au droit de tous les individus résidant sur le sol de l'UE si la recherche, financée et soutenue par des institutions nationales ou internationales ne change pas son point de vue épistémologique sur la manière dont nous récoltons les données statistiques sur lesquelles nous construisons lesdites politiques publiques. Bien que notre revue de la littérature inclut les termes "immigration", "femmes", "intersectionnalité" (non exclusif), une seule étude incluse faisait l'objet d'un focus ethnique particulier. Nous reconnaissons la spécificité de nos critères d'inclusion ainsi que la grande variété d'études proposées sur le sujet appartenant aux sciences politiques et juridiques. Nous identifions néanmoins des lacunes dans la littérature de données socio-psychologiques pouvant être utiles à l'élaboration de stratégies d'interventions interculturellement informées. La raison de ce manquement peut être lié à deux dynamiques connues. (1) La tendance des pays de l'ouest de l'Europe à refuser la récolte de données ethno-spécifique afin de respecter des critères éthiques d'études répondant à des préceptes universalistes. (2) La situation des femmes migrantes est étudiée dans de nombreux domaines qui ont attiré aux sciences sociales et aux politiques publiques mais concerne encore trop rarement des chercheurs en psychologie clinique ou sociologie clinique dont les capacités d'analyse sont nécessaires à la traduction interventionniste des politiques publiques de luttés contre les violences de genre. De manière globale cette revue de la littérature révèle la manière dont l'utilisation du concept d'intersectionnalité est cantonnée à des textes politiques ou des projets de recherches qui utilisent la notion comme faire-valoir théorique alors que les données utilisées ne sont pas en mesure de faire état des spécificités individuelles et contextuelles des personnes interrogées.

Seulement 3 des études sélectionnées dans la présente revue (1, 4, 6) faisaient explicitement état de la situation de femmes migrantes en Belgique ou dans d'autres pays européens. Les autres n'ont été incluses que sur base de mention d'éléments particuliers traités de manière anecdotiques sur la situation des femmes migrantes en Europe. Cela démontre l'urgence de s'atteler à un travail de redéfinition méthodologique de nos investigations s'attachant davantage à la construction d'études intersectionnelles ayant recours à l'analyse de données divisées selon l'origine ethnique et le statut de migrant (WHO, 2014). Selon le paradigme intersectionnel, cela ne doit pas nécessairement signifier que nous devons financer des projets de recherches

radicalement différents en fonction des origines ethniques des personnes présentes en Europe. Le problème se situe plus à un niveau idéologique et politique. Si nous suivons les directives des Nations Unies, soutenues de manière législative en Europe par des textes comme la Convention d'Istanbul ou des recommandations comme celles éditées lors de la Conférence de Pékin, la recherche doit intégrer le paradigme intersectionnel non pas seulement comme un outil théorique discursif mais comme une méthodologie de recherche. Cela devrait avoir l'effet de compenser le biais européen et la tendance à considérer les personnes d'origines ethniques comme « autre » et ainsi participer à la construction de politiques publiques qui ne soient pas guidées par des rapports de pouvoirs ethniques mais adaptés à l'ensemble des individus présents sur le sol européen.

Cette revue de la littérature met en évidence le manque d'analyses qualitatives de la question des VPI. La plupart des études menées au niveau européen analysées dans la présente revue utilisent des données provenant de l'enquête développée par la FRA (European Union Agency for Fundamental Rights). La récolte de données de cette enquête a été lancée en 2014 dans les 28 pays membres de l'union et a permis d'interroger 42 000 femmes à travers tous les pays de l'Union Européenne (études 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10). Bien que ce travail d'analyse des données soit nécessaire à l'étude des corrélations entre violences faites aux femmes et efficacité des politiques européennes en la matière, elles ne renseignent que trop peu sur la situation effective des femmes vulnérables dans chacun des pays d'où proviennent les données. L'étude de Francesca Bettio, Elisa Ticci et Gianni Betti (2019) (2) met en évidence la manière dont les questionnaires élaborés dans la récolte des données doivent faire référence de manière plus précise à l'évaluation subjective des violences. Iels suggèrent que la mesure de la gravité des violences ne peut se définir politiquement si nous n'obtenons pas plus de données sur la manière dont les victimes elles-mêmes en mesurent la sévérité. Il nous semble donc nécessaire d'insister sur l'importance de subsidier des projets de recherches bénéficiant de suffisamment de ressource humaine pour mener des entretiens uniques ou multiples permettant de s'intéresser à la spécificité et la sévérité des violences entre partenaires au sein de communautés ou groupe ethniques ne partageant pas la définition des violences entre partenaires proposées par la convention d'Istanbul. Suggérer ainsi une vision non euro-centrée des violences entre partenaires nous permettrait de mieux évaluer les risques de violences entre partenaires au sein des familles migrantes en Europe (Bucci, 2012).

Bien que nous insistions sur le besoin de re-contextualiser les études des IPV il ne faut pas simultanément oublier de faire état dans chaque protocole d'analyse d'un entendement systémique de l'apparition desdites violences. Nous recommandons une description exhaustive du contexte de vie des personnes interrogées au niveau individuel, interindividuel, communautaire et sociétal (Lockett & Bishop, 2012) préliminaire à la récolte subjective des récits des personnes victimes de violences entre partenaires. Ceci aura pour but de limiter les interprétations des chercheurs venant de pays dit "*WEIRD*" (western educated industrialized rich and democratic) et ainsi améliorer la prise en compte du contexte de résidence des personnes migrantes victimes. Ceci devrait avoir pour effet de limiter les interprétations culturelles à l'origine des VPI lorsqu'elles sont étudiées au sein de populations migrantes.

2- Quels constats sont établis dans la littérature afin de saisir à l'avenir plus précisément les liens entre VPI dont souffrent les femmes migrantes et l'évolutions des normes de genre/sociale ?

Le problème du manque de contextualisation des études doit être compris à deux niveaux. D'une part le contexte culturel et la position des chercheurs s'intéressant aux violences entre partenaires sont rarement explicites. Ainsi le contexte Européen d'étude et récolte des données n'est pas toujours considéré comme une variable modératrice des résultats obtenus. Les outils et les dispositions méthodologiques propres au recueil des données concernant les violences entre partenaires vécues par les femmes migrantes ne sont pas toujours culturellement sensibles et tendent à effacer les disparités des réponses des femmes se trouvant à l'intersectionnalité de plusieurs discriminations. Plusieurs rapports nationaux et internationaux (WHO, 2014 ; BEFG, 2020, Composer avec les normes : trajectoire de vies et agentivité des migrants face au cadre légal, 2021 ; A Theory of Change for Tackling Violence Against Women and Girls, 2012) supposent la nécessité de développer des recherches capables de prendre en compte des analyses multi-sectorielles (Lockett & Bishop, 2012) des violences faites aux femmes : allant des avancées en termes de politiques publiques aux actes effectifs dans les maisons. Il nous semble que les interventions des acteur·ices de terrain luttant contre les violences entre partenaires ne peuvent s'améliorer que si des études *context-specific* sont menées par des chercheur·ses capables de prendre en compte la multiplicité des facteurs à l'œuvre dans les violences entre partenaires. Notons que la majorité des études reprises dans cette revue analysent les données selon une approche incluant différents domaines de vie des individus (éducation, relation, statut socio-économique). Néanmoins les liens tracés entre

conceptualisation des violences et dépendance au contexte culturel (d'origine ou d'appartenance) sont encore trop peu rendus explicites empêchant ainsi l'élaboration d'interventions spécifiques en fonction des publics rencontrés.

La notion de contextualisation est complexe parce qu'elle doit être interdisciplinaire ou du moins psycho-sociale. En effet, bien que nos équations de recherches dans les bases de données faisaient mention de la notion d'intersectionnalité, aucune étude, exceptée celle de Yurdakul et Kortweg (2013) ne considère les questionnements épistémologiques qui sous-tendent l'utilisation de ce paradigme. En d'autres termes, la seule évocation des vulnérabilités multiples en lien avec les facteurs de risques des VPI ne saurait suffire à qualifier une recherche "d'intersectionnelle". Si l'intersectionnalité suppose, comme le propose Hill-Collins, un changement de paradigme plus qu'un outil d'analyse, affirmer que statistiquement les filles issues de familles migrantes présentent plus de risques d'être victime de VPI (Barbero et al., 2018b) ne suffit pas à saisir les leviers sur lesquels les politiques ainsi que les agents de terrain peuvent s'appuyer pour améliorer la prévention. Nous observons donc non seulement un manque d'études qualitatives qui devraient remettre à l'honneur la narration des récits mais aussi un décalage épistémologique entre ce que devrait être une étude intersectionnelle et celles que nous avons réellement à notre disposition.

Nous souhaitons rappeler que cette recherche ne critique pas le travail de recherche de qualité déjà entrepris sur les VPI et les initiatives européennes de collectes de données spécifiques aux violences faites aux femmes. Nous analysons plutôt que les différences interindividuelles sont encore trop peu prises en compte au niveau national et international et que les politiques européennes doivent se doter d'outils capables de mesurer la complexité des situations de chacune des femmes présentes sur le territoire. La notion de « comprehensive approach » pour désigner les politiques publiques mises en place en Europe revient régulièrement dans les articles analysés. Elle suppose une vision holistique voir exhaustive de la compréhension des violences de genre. L'approche inclut l'utilisation des statistiques européennes pour orienter de politiques publiques de manière efficace. Nous constatons que si les analyses basées sur les données récoltées par des questionnaires insuffisamment précis pour saisir la situation de toutes les femmes présentes sur le territoire européen, les vulnérabilités de celles se situant à l'intersection de plusieurs rapports de pouvoirs ne seront pas prises en compte dans les futures politiques publiques invisibilisant de fait leur existence aux yeux des lois nationales des pays de l'UE. Par ailleurs, Goodey (2017) note que l'Europe est assez mal outillée juridiquement

pour organiser la lutte contre les violences de genre. Les traités et conventions européennes se sont longtemps concentrées sur des problématiques transnationales (comme le trafic d'êtres humains ou les mutilations génitales féminines), essentialisant ces problématiques à des populations migrantes oubliant de prendre en compte les violences de genre sur lesquels le contexte national peut avoir un impact direct, comme les VPI, et pour lesquelles les leviers d'action sont mieux identifiés pour les femmes autochtones. L'organisation de récolte des données a été critiquée par l'Union Européenne elle-même pour l'absence d'une approche exhaustive de mesure des violences (Goodey, 2017)

Limites

L'élection des 4 bases de données (Psychinfo, Cairn, Francis, SciencesDirect) bien que justifiée restreint nécessairement la portée des articles inclus dans la présente revue. Néanmoins nous souhaitons établir une revue de la littérature en vue d'identifier des éléments empiriquement établis permettant de mieux saisir la manière dont les femmes migrantes ont été incluses aux recherches Européennes d'envergures sur les VPI. Le choix de bases de données qui réunissent des articles propres tant à la psychologie qu'aux sciences sociales et politiques nous semble justifié et permet d'identifier l'état de la recherche *evidence-based* et les lacunes qu'il nous reste à combler dans la lutte contre les violences entre partenaires pour qu'elle soit intersectionnelle.

Étant donné que nos équations de recherches incluent la notion d'intersectionnalité, nous imaginons en quoi la relative récence du concept ait pu limiter les études identifiées dans la présente revue. Par ailleurs les mots clés choisis (*intimate partner violence, social norms, immigration*) ont pu limiter notre spectre de recherche. Nous imaginons que d'autres auteurs auraient pu complexifier l'équation de recherche afin d'élargir le spectre d'étude pouvant correspondre aux critères d'inclusion.

Nous n'avons pas spécifié le type d'article attendu ce qui a diminué nos possibilités de comparaison entre les études ici incluses.

Considérant les contraintes matérielles liées à la réalisation de cette recherche nous n'avons pas pu compléter l'ensemble des analyses nécessaires permettant de qualifier cette recherche de revue systématique, limitant la portée et la précision de nos analyses.

Perspectives

Deux éléments d'analyse doivent pouvoir aider des recherches futures.

(1) Les effets de l'implication des hommes dans la lutte contre les violences entre partenaires sont sous-estimés et très peu étudiés. L'importance du rôle des hommes dans les études menées sur l'approche transformative des genres est déjà démontrée (Alexander-Scott, Bell, Holden, 2016). Nous notons dans la présente revue que les liens faits entre attitudes/comportements vis à vis des normes de genre sont encore strictement étudiés de manière ponctuelle, linéaire et sur base de données auto-rapportées. Pourtant nous savons que la mesure de l'influence de l'évolution des normes sociales sur les violences faites aux femmes est complexe et implique de nombreux facteurs. Les résultats de l'analyse statistique de Nevala (2017) montrent par exemple que le contrôle coercitif est corrélé négativement avec un score élevé au *Gender Equality Index* mais la corrélation n'est pas significative concernant les violences physiques et sexuelles. Cela suggère que nous comprenons encore mal les différentes formes de violences envers les femmes et que nous saisissons maladroitement la manière dont des changements organisationnels modifient réellement les attitudes et comportements des hommes violents. Ainsi il nous semble primordial pour de futures recherches d'inclure des hommes hétérosexuels, cisgenres, auteurs de violences et opérer des analyses approfondies de leurs propres discours afin de mieux saisir les points de changements possibles. Nous avons exclu de la présente revue une série d'articles portant sur la psychologie des auteurs de violences car ils ne présentaient aucune intégration empirique entre attitudes masculines individuelles et analyse sociales de leur développement.

(2) Le cadre théorique lié aux violences entre partenaires est encore largement dépendant d'une littérature dont l'absence de consensus conceptuel affecte la qualité des recherches. Nous observons une tendance à se focaliser sur les facteurs de risques qui permettent d'améliorer la prévention mais ne supposent pas de changements sociaux profonds. Montalto (2016) relevait déjà en 2016 que l'identification des facteurs de risques comme la consommations d'alcool, la

consommation de substance ainsi que les traits individuels neurobiologiques, hormonaux et les traits de personnalité liés à l'apprentissage intrafamilial sont bien identifiés mais mis en lien de manière superficielle aux analyses alternatives féministes et sociologiques des critiques sociales structurelles.

De la même manière, parce que nos connaissances intersectionnelles des relations interindividuelles au sein de populations migrantes sont insuffisantes, nous ne saisissons pas convenablement les effets de promotion de l'émancipation et l'éducation des femmes sur la propension à l'exposition à la violence. Il est évident qu'il faut soutenir les programmes d'accès à l'éducation et l'autonomisation des femmes migrantes au sein de l'Union Européenne, nous remarquons cependant que sans une compréhension plus précise des dynamiques de pouvoirs et des effets de changements culturels sur les violences entre partenaire nous ne pourrions concevoir d'interventions qui soient non seulement efficaces mais qui limitent la prise de risque des victimes lors du processus.

Pour résumer et après analyse critique de chacune des études sélectionnées nous identifions 5 problématiques auxquels de futures chercheur·ses s'intéressant à l'influence des normes sociales sur les violences entre partenaires devraient prêter attention :

- (1) Nous devons produire des publications s'intéressant aux individus migrants sans les essentialiser à leur culture d'origine mais en reconnaissant l'influence des mouvements transnationaux sur leurs attitudes vis à vis des relations entre les genres.
- (2) Nous devons disposer de données européennes ayant pour objet d'étude des groupes ethniquement identifiés par les chercheur·ses tout en incluant une analyse macro-sociale et politique de leurs conditions de vie.
- (3) Nous devons reconnaître que les questionnaires et récolte de données à grande échelle actuellement à notre disposition tendent à effacer les spécificités propres aux vécus des femmes migrantes concernant les violences de genre.
- (4) L'intersectionnalité est trop souvent considérée comme un qualificatif situationnel plutôt que comme un point de vue épistémologique et méthodologique.
- (5) La mesure de l'influence des politiques publiques est encore fortement limitée par la nature des violences entre partenaires dont la typologie est imprécise, culturellement située et ne fait pas consensus.

Il nous semble fondamental de reconnaître que les VPI sont situées dans des contextes locaux spécifiques qui doivent être pris en compte tant d'un point de vue législatif que du point de vue de la recherche. Des progrès substantiel dans la connaissance précise de problématiques multifactorielles comme les VPI ne pourront être effectués qu'à condition que les chercheurs mandatés par les institutions européennes pour l'étude des VPI soient soucieux·ses du travail de préparation en amont et prêts·es à adapter la plupart des outils de mesures actuellement à notre dispositions.

Bibliographie

- Alexander-Scott, M., Bell, E., & Holden, J. (2016). Shifting social norms to tackle violence against women and girls (VAWG). Dans <https://www.gov.uk/government/organisations/department-for-international-development>. Department for International Development UK.
- Allen, J. A., & Kitch, S. L. (1998). Disciplined by Disciplines? The Need for an Interdisciplinary Research Mission in Women's Studies. *Feminist Studies*, 24(2), 275–299.
<https://doi.org/10.2307/3178698>
- Betti, G., Gagliardi, F., Lemni, A., & Verma, V. (2015). Comparative measures of multidimensional deprivation in the European Union. *Empirical Economics*, 49, 1071-1100.
- Bucci, L. (2012). An overview of the legal and cultural issues for migrant Muslim women of the European union: A focus on domestic violence and Italy. *Crime, law and social change*, 58, 75-92.
- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG. (2014). Publications Violence. Consulté le 1 juin 2023, à l'adresse <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/documentation/publications-en-general/publications-violence.html>
- Carles, I. (2018). Les politiques de lutte contre les violences de genre en Belgique et les femmes migrantes: entre volonté de protection et contrôle migratoire. *Droit et société*, (2), 323-339.
- Choi, S. Y., Cheung, Y. W., & Cheung, A. K. (2012). Social isolation and spousal violence: Comparing female marriage migrants with local women. *Journal of marriage and family*, 74(3), 444-461.
- Conseil de l'Europe. (2011). Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Dans [www.COE.INT](http://www.coe.int) (STCE N°210).

- Delage, P., Lieber, M., & Chetcuti-Osorovitz, N. (2019). Lutter contre les violences de genre. des mouvements féministes à leur institutionnalisation. *Cahiers du Genre*, n° 66(1), 5-16. <https://doi.org/10.3917/cdge.066.0005>
- Devaney, J., Bradbury-Jones, C., Macy, R. J., Øverlien, C., & Holt, S. (2021). The Routledge International Handbook of Domestic Violence and Abuse. Dans *Routledge eBooks*. <https://doi.org/10.4324/9780429331053>
- Dumez, H. D. (2011). Faire une revue de la littérature : Pourquoi et comment ? *Le libellio d'AEGIS*, 7, 15-27. <https://hal.science/hal-00657381>
- Freedman, J., Sahraoui, N., & Tastsoglou, E. (2022). Gender-Based Violence in Migration : Interdisciplinary, Feminist and Intersectional Approaches. Springer Nature.
- Grant, M. B., & Booth, A. (2009). A Typology of Reviews : An analysis of 14 review types and associated methodologies. *Health Information and Libraries Journal*, 26(2), 91-108. <https://doi.org/10.1111/j.1471-1842.2009.00848.x>
- Hajjar, L. (2004). Religion, State Power, and Domestic Violence in Muslim Societies : A Framework for Comparative Analysis. *Law and Social Inquiry-journal of The American Bar Foundation*, 29(01), 1-38. <https://doi.org/10.1111/j.1747-4469.2004.tb00329.x>
- Merla, L., Sarolea, S., & Schoumaker, B. (2021). Composer avec les normes : Trajectoires de vie et agentivité des migrants face au cadre légal. Academia.
- Montalto, M. C. (2016). How have academic theories of domestic violence influenced Western physical domestic violence treatment programs in recent years ? *Journal of alcoholism and drug dependence*, 04(02). <https://doi.org/10.4172/2329-6488.1000237>
- ONU. (1994). Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Dans *ONU Femmes* (A/RES/48/104).
- Pache, S. (2019). L'histoire féministe de la « psychologisation des violences ». *Cahiers du Genre*, n° 66(1), 51-70. <https://doi.org/10.3917/cdge.066.0051>

Resko, S. M. (2007). *Intimate Partner violence against women : exploring intersections of race, class and gender* [Thèse de doctorat]. The Ohio State University.

Sexual and Reproductive Health and Research. (2013). Global and regional estimates of violence against women. *www.who.int*. <https://www.who.int/publications/i/item/9789241564625>

Thiara, R. K., Condon, S., & Schröttle, M. (2011). *Violence against Women and Ethnicity : Commonalities and Differences across Europe*. <https://doi.org/10.3224/86649409>

Vives-Cases, C., La Parra-Casado, D., Goicolea, I., Felt, E., Vozmediano, E. B., Barreda, G. M. O., & Gil-González, D. (2014). Preventing and addressing intimate partner violence against migrant and ethnic minority women : the role of the health sector. <https://www.who.int/>.

Consulté le 1 juin 2023, à l'adresse https://rua.ua.es/dspace/bitstream/10045/76010/1/21256-WHO-Intimate-Partner-Violence_low_V7.pdf

*Articles inclus dans la revue:

1. Yurdakul, G., & Korteweg, A. C. (2013, November). Gender equality and immigrant integration: Honor killing and forced marriage debates in the Netherlands, Germany, and Britain. In *Women's studies international forum* (Vol. 41, pp. 204-214). Pergamon.
2. Bettio, F., Ticci, E., & Betti, G. (2020). A fuzzy index and severity scale to measure violence against women. *Social Indicators Research*, 148, 225-249.
3. Zapata-Calvente, A. L., Megías, J. L., Moya, M., & Schoebi, D. (2019). Gender-related ideological and structural macrosocial factors associated with intimate partner violence against European women. *Psychology of women quarterly*, 43(3), 317-334.
4. Sanz-Barbero, B., Corradi, C., Otero-García, L., Ayala, A., & Vives-Cases, C. (2018a). The effect of macrosocial policies on violence against women: a multilevel study in 28 European countries. *International journal of public health*, 63, 901-911.
5. Herrero, J., Torres, A., & Rodríguez, F. J. (2018). Child abuse, risk in male partner selection, and intimate partner violence victimization of women of the European Union. *Prevention Science*, 19, 1102-1112.

6. Sanz-Barbero, B., Pereira, P. L., Barrio, G., & Vives-Cases, C. (2018b). Intimate partner violence against young women: prevalence and associated factors in Europe. *J Epidemiol Community Health, 72*(7), 611-616.
7. Ivert, A. K., Merlo, J., & Gracia, E. (2018). Country of residence, gender equality and victim blaming attitudes about partner violence: A multilevel analysis in EU. *The European Journal of Public Health, 28*(3), 559-564.
8. Nevala, S. (2017). Coercive control and its impact on intimate partner violence through the lens of an EU-wide survey on violence against women. *Journal of interpersonal violence, 32*(12), 1792-1820.
9. Goodey, J. (2017). Violence against women: Placing evidence from a European Union-wide survey in a policy context. *Journal of interpersonal violence, 32*(12), 1760-1791.
10. Reichel, D. (2017). Determinants of intimate partner violence in Europe: The role of socioeconomic status, inequality, and partner behavior. *Journal of interpersonal violence, 32*(12), 1853-1873.